

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal  
Téléphone : PLateau 8511

Administrateur : PIERRE ASSELIN  
Secrétaire de la Rédaction : PIERRE BOUCHER

On est prié d'envoyer toute correspondance à la case 4018 de l'Hôtel des Postes en mentionnant sur l'enveloppe le service (Rédaction ou Administration) auquel on veut s'adresser.

# L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait  
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud	\$6.50	\$3.50	\$1.85
Autres pays	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-poste ou chèque affranchi, accepté et payable au pair à Montréal.

Deuxième année — No 11

Le numéro: 5 sous

Montréal, vendredi 22 mars 1935

## Les maîtres de poste du Québec

On discutait jeudi 14 mars à la Chambre le budget des postes. Le député de Témiscouata, M. Pouliot, désirait savoir la raison du grand nombre de maîtres de poste destitués dans la province de Québec. « Je constate », dit-il, « qu'il y a eu un grand nombre de destitutions depuis le 7 août 1930 jusqu'au 28 février dernier. Le total par province est le suivant, avec le motif dans chaque cas :

Province	Ingrérence électorale	Autres raisons	Total
Nouvelle-Écosse	129	55	184
Nouveau-Brunswick	81	37	118
Île-du-Prince-Édouard	8	2	10
Québec	297	124	421
Ontario	12	47	59
Manitoba	12	18	30
Saskatchewan	13	17	30
Alberta	2	21	23
Columbia	7	7	14
Total	554	328	882

« Dans la province de Québec, il y a eu 297 destitutions pour ingérence électorale; c'est-à-dire qu'il y en a eu plus dans la province de Québec que dans toutes les autres provinces ensemble. »

Le nombre des destitutions, dans la province de Québec, est donc hors de toute proportion avec celui qu'on relève dans les autres provinces. Faut-il en accuser la combativité des personnes chargées de la tenue des postes? Cela est encore possible, car le ministre compétent (entendre ce mot au sens juridique) est ordinairement un Canadien-Français, et il est tout naturel que ce *minus habens* du cabinet, car, presque toujours, c'en est un, veuille servir son parti en plaçant le plus grand nombre possible de partisans. Il est cependant probable que ce qu'on qualifie d'ingérence électorale en notre province soit regardé comme une peccadille dans les autres parties du pays. De toute façon il n'est certainement pas à l'honneur de la province de Québec que 297 maîtres de poste y aient été destitués pour ingérence électorale, tandis que 12 seulement l'ont été en Ontario pour le même motif. Que les congés aient eu pour cause la conduite inconsidérée des maîtres de poste ou la vindicte du ministre, on est toujours en présence d'une conception du devoir public qui aurait besoin de s'amender.

Olivar ASSELIN

## Vers un socialisme canadien

Il n'y a pas qu'en Europe que les événements se précipitent. Depuis quelques jours, à Ottawa, on vote en première, deuxième et troisième lecture les textes de lois les plus multiformes. Salaire minimum pour tout le monde à l'exception des chômeurs, limitation des heures de travail, institution d'un conseil national économique qui ressemble à s'y méprendre aux créations de M. Roosevelt, etc., voilà tout ce qu'on vote à Ottawa. Pensez-vous que notre « députation » se donne la peine d'étudier et de remettre sur le métier tous ces textes de lois? Non pas! La « loyale opposition » de Sa Majesté se hâte elle-même d'accorder son vote à toutes ces mesures on ne sait pourquoi. Ce qui pourrait être l'occasion de discussions intéressantes n'est devenu qu'un sujet de préoccupations électorales. Il n'y eut pas, que je sache, au cours du vote de ces lois, la moindre protestation au sujet des droits des provinces. La seule qui fut exprimée vint du gouvernement de Québec. M. Taschereau s'est même déclaré favorable au principe d'un nouveau congrès inter-provincial. Qu'il échoue comme les précédents, cela ne laisse aucun doute. Il ne nous restera plus bientôt pour défendre ce qui subsiste des libertés provinciales que les discours enflammés de la Société de Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin de chaque année.

M. Taschereau a bien vu que les projets de lois fédéraux sont une atteinte directe au principe même de la Constitution, qui accorde aux provinces le droit de légiférer en matière de contrats et de droits civils. La liberté des conventions est à la veille de devenir un vain mot, inscrit dans nos codes mais dépourvu de toute signification. Avec l'Office des produits du sol et les pouvoirs discrétionnaires que la loi accorde aux fonctionnaires fédéraux, il n'existe plus de commerce libre, pour lequel on a tant bataillé jadis. Les lois sur les salaires et les prix minima sont un retour vers la réglementation hésitante des premiers temps du

capitalisme. On revient donc au point de départ. Est-ce cela qu'on appelle le « progrès »?

Le plus curieux aspect de l'évolution des idées politiques, au Canada, c'est certainement notre retard à adopter et suivre aveuglément ce qui se fait de pire à l'étranger. Les expériences qui nous viennent de l'extérieur, loin de nous profiter, ne servent qu'à nous plonger davantage dans le gouffre du socialisme, déguisé sous les apparences de doctrines conservatrices.

Que peut-on espérer d'un changement toujours possible aux prochaines élections? La politique sociale mise à part, qui ne changera sans doute pas d'orientation pour si peu, il ne nous restera plus que l'espoir d'une détente de nos relations commerciales avec l'étranger. Ce sera déjà un commencement. Mais soyons sûrs qu'avant de débarrasser notre démocratie du mal de la démagogie et du socialisme, nous verrons encore beaucoup d'eau passer sous nos ponts.

Jean-Marie NADEAU

## Il était un roi...

« Il était un roi de Thulé!... » Non, Marguerite, il n'était pas un roi de Thulé, il était un vieillard de Thulé. Ainsi le voulait la censure moscovite. La maison des Editions d'Etat avait fait traduire la vieille ballade et en avait tiré vingt-cinq mille exemplaires. Les censeurs la regardent. Un roi? Il n'y a plus de rois; du moins il n'y a plus le mot roi en Russie. Que mettre? demande le traducteur. « Vieillard », si vous voulez. Vieillard était l'équivalent officiel de roi pour la censure soviétique. Le traducteur y a regardé à deux fois. Finalement, le roi de Thulé et son amante fidèle ont été mis au pilon. Pauvre roi! Pauvre amante!

Je me méfie des nouvelles alléchantes, et quoique celle-ci soit rapportée par le *véridique* JOURNAL DE GENEVE, je la trouve presque trop belle pour être vraie. Mais si elle est vraie, combien ne devrait-elle pas faire réfléchir M. André Gide. Il y a un roi, si je me souviens bien, dans l'œuvre de M. André Gide: Le Roi Candaule. Que deviendra-t-il le jour où l'on traduira la totalité des œuvres de M. André Gide en russe (car une partie en est déjà traduite), oui, que deviendra-t-il? Un vieillard? M. Gide n'aurait pas aimé cela.

Je sens bien la faiblesse de cet argument et ce qu'un esprit non prévenu peut répondre à cet argument personnel. Tous les régimes ont leurs censureurs, plus ou moins déguisés, mais ils les ont. Je ne rappelle une époque où le Conseil municipal de Tours, qui était très radical, revisait les noms des rues de sa ville et les avait empilées de quelques saints. A l'une des séances, l'un des conseillers découvrit que cette laïcisation était incomplète: « Et Sainte-Beuve? » dit-il sérieusement. On rapporta cette histoire au délicieux sceptique de la Béchellerie. Il sourit: « Ce n'est pas un lettré, dit-il, mais c'est un pur... Ah! que devons-nous préférer: les lettrés ou les purs? » Je sais bien, tout au fond de soi-même, ce qu'Anatole France préférerait, ce qu'il a préféré sans cesse. La bêtise l'irritait, les préjugés, les préventions, et plus d'une fois, bêtise, préjugés, préventions l'avaient, par irritation qu'ils lui donnaient, fait pencher pour les extrêmes. Mais les extrêmes, on le sait trop, n'en sont pas des exemples, au contraire. Alors, il faut se résigner à apprécier les gens de son espèce et ne pas sacrifier ses biens à l'avarice.

GUERMANTES

(Du FIGARO)

## Échos

### Rosette et ruban

● Alexis Gagnon, grand rablaisien devant Dieu et devant les hommes, ce qui l'expose à être mal noté de ses grinceux supérieurs et des fabricants de béats « satisfait », semble avoir vu une *rosette* à la boutonnière du veston brun-démocratique de Camillien Ier. Or, le roi des Mont-réalis n'est encore que *chevalier* de la Légion d'honneur et n'a droit qu'au seul ruban. Gare à lui, s'il porte la *rosette* réservée aux grades supérieurs, car il s'expose à l'amende et à l'emprisonnement!

J. B.

### Humour germanique

● Une de ces petites histoires que l'on se conte à Berlin, en confidance. Le chancelier Hitler, un jour qu'il est à pied dans la rue, voit un forcené se précipiter vers lui, le revolver au poing. L'homme tire, mais un petit garçon s'est élançé, a frappé la main de l'agresseur et la balle s'est perdue en l'air. Tandis que des policiers s'emparent du coupable, le chancelier remercie le petit garçon. — Tu m'as sauvé. Je ferai pour toi tout ce que tu voudras. Comment t'appelles-tu? — Isaac Cohen. — Ah! s'écrie Hitler désappointé. C'est égal, je n'ai qu'une parole. C'est égal, je ne fais que ce que je fais pour toi? — Ne le dites pas à papa.

## UN MONSIEUR QUI NE CHANGE PAS



Sig. Demarchis

— J'en ai une sale tête, ce matin!...  
— C'est vrai... Tu es toujours le même!...

## Un magistrat convaincu

Comme toute époque troublée, la nôtre est fertile en merveilles de diverses sortes. Une des plus surprenantes est devenue l'attitude de M. le juge Loranger, président du tribunal d'arbitrage de la province de Québec qui est chargé, de par la loi sur les dettes agricoles, de trancher en dernier ressort entre les créanciers et les débiteurs que les séquestres n'ont pas amenés à échanger des baisers Lamourette.

Nous avions toujours cru, jusqu'ici, qu'un juge était un magistrat chargé de rendre la justice, en appliquant la loi, bonne ou mauvaise. Mais M. Loranger a changé tout cela et se permet de discuter, sur le banc (?), du bien-fondé de la loi. S'il faut en croire les journaux, il a trouvé « de son devoir de formuler une importante déclaration », si bien qu'on peut se demander s'il n'est pas en train de devenir à la fois juge et partie. Il ne fait plus bon d'être créancier sur les temps qui courent. Voici, selon l'ACTION CATHOLIQUE, la substance des paroles « magistrales » de M. Loranger, (nous nous permettons de corriger de nombreuses coquilles, mais nous respectons les belles majuscules de notre « bon » confrère):

Messieurs, vous venez d'entendre quelques cultivateurs. Leurs déclarations sont conformes aux documents qu'ils nous mettent sous les yeux. Quand des faits de cette nature sont révélés devant un tribunal comme le nôtre, vous admettez avec moi qu'une Loi des Concordats s'imposait. Ceux qui la critiquent et qui vont même jusqu'à prétendre qu'elle est immorale feraient mieux de chercher à connaître les faits non pas tels qu'on peut les raconter à distance mais tels qu'ils sont révélés devant nous avec preuves à l'appui. Je ne veux pas formuler de commentaires, mais j'attire l'attention de ce nombreux auditoire vous laissant la liberté d'apprécier la situation des cultivateurs dans certaines paroisses. Une Loi qui permet de faire connaître de tels abus et d'y remédier n'est pas une loi inutile.

De quels faits s'agit-il donc? Un bon nombre de cultivateurs d'une même paroisse sont à la merci de quelques prêteurs d'argent qui possèdent des hypothèques ou des rémises, faisant la pluie et le beau temps. L'un d'eux a des hypothèques pour lesquelles il charge un intérêt composé de 8%. Comme maire de sa paroisse, il tenait le conseil dans sa main et il a été jusqu'à faire passer des résolutions déposant les propriétaires alors que les rémises n'étaient pas échus. Il se faisait enregistrer comme propriétaire, vendait récolte. — Pourquoi n'avez-vous pas fait arrêter ce créancier?, demandait un membre de la Commission au cultivateur.

— Pourquoi? — de répondre le témoin. « Il vaut \$100,000 et je ne veux pas un sou. Pour prendre des procédures, il faut un peu d'argent. Il nous enlève tout ce que nous gagnons. »

Nous n'avons jamais prétendu que tous les créanciers étaient de petits saints Vincent de Paul et tous les débiteurs de malhonnêtes gens. Si M. Loranger juge qu'il est nécessaire, pour connaître quelques abus et y remédier, de faire des lois qui risquent de démolir une classe importante de la population, libre à lui.

Quant à nous, nous avons donné nos raisons contre le principe de cette loi néfaste; puis, nous les avons appuyées de quelques exemples concrets d'injustice aussi « révoltants » que celui que mentionne l'honorable juge, s'ils ne justifient certes pas la conduite d'un ex-maire, peut-être élu, remarquons-le, par les voix de ses futures victimes, ce qui est une nouvelle et plaisante preuve de la supériorité du suffrage universel.

Il ne sert de rien de discuter, en primaires, sur des cas isolés. A notre avis, la loi sur les dettes agricoles est une loi de spoliation. Elle est, en outre, une invite directe au vol « social » et, par là, une cause prochaine de démoralisation, comme l'a assuré une voix plus autorisée que la mienne, celle de M. Henri Bourassa qui a dit aux Communes, où il est un des rares députés réellement indépendants (comme nous n'avons pas sous la main la version française du journal officiel, nous traduisons de notre mieux le Hansard du 4 mars, pp. 1507 sqq.):

J'attire l'attention de la Chambre sur la tendance générale de toute cette législation. Je ne connais pas les conditions dans lesquelles se trouvent les agriculteurs de l'Ouest. Il me semble, toutefois, qu'un grand nombre d'entre eux sont endettés vis-à-vis de compagnies de prêts. Mais chez nous du Québec et de la partie de l'Ontario qui l'avoisine, un très grand nombre de créanciers qui seront ruinés par cette loi sont des cultivateurs, de modestes cultivateurs qui se sont retirés dans les villages après avoir économisé quelques centaines de dollars — ou rarement quelques milliers — et qui, confiants dans les vieilles traditions de probité, ont prêté leurs économies à leurs concitoyens de la même paroisse, du même village. (...) Qu'arrive-t-il à la suite de cette loi, dont la tendance s'aggrave? Le cultivateur honnête, qui se trouve en difficultés, peut à grande peine obtenir du crédit. (...) D'un autre côté, le cultivateur malhonnête profite de la situation. Je crains qu'à l'élucubration nous allons dans cette voie, nous n'encourageons la malhonnêteté chez les cultivateurs. Nous ruinons le crédit des cultivateurs honnêtes, et en même temps nous accueillons à la ruine un grand nombre de personnes qui constituent une classe très utile de la collectivité; des gens qui ont travaillé sans relâche pendant vingt, trente ans, qui ont élevé leurs familles dans les vieilles traditions d'économie et de probité et qui ont, dans leur modeste sphère d'action, aidé péniamment leurs voisins, leurs confrères en agriculture. Nous sommes en train de ruiner financièrement une classe de la population, et une autre, moralement...

Après avoir parlé des tentations démagogiques qui assaillent les députés en mal de réélection, M. Bourassa continue:

Nous contribuons à détruire cet esprit (d'économie), nous aidons à ruiner une classe de gens qui avaient cet esprit. C'est mon humble avis, quoique ma voix puisse rester sans écho, que nous avons tort, tant au point de vue économique que social. Je proteste contre une législation de cette sorte et contre tout élargissement éventuel qui permettrait encore plus facilement au débiteur malhon-

nête de filouter (to cheat) le créancier honnête.

Le ministre des Finances, M. Rhodes, essaie de justifier le projet de loi gouvernemental, puis le député de Labelle ajoute:

Mon honorable ami dit que nous ne pouvons pas, par le moyen de législation, rendre honnêtes les gens qui ne le sont pas. Je l'admets sans peine. Mais on peut aussi, par ce moyen, induire les gens honnêtes à cesser de l'être, et je crains bien que c'est ce que nous avons fait en plusieurs circonstances. Et je pourrais, ici, faire ressortir le parti qu'on a tiré des prétendues lois sociales qui ont été votées depuis la guerre...

Pour notre part, cela nous suffit. Nous sommes fermement persuadé qu'il n'était pas nécessaire de voter une loi d'exception pour régler quelques abus. De toute façon, point n'était besoin d'une législation fédérale. Si les mégalomanes de l'Ouest se sont endettés par-dessus la tête — M. Mullins a, du reste, fait justice de cette mauvaise réputation — nous nous en fichons comme de notre première couche. Tout ce qui nous intéresse, c'est la province de Québec, où la situation n'est pas la même du tout.

Il aurait suffi, comme MM. Louis Morin et Perrault Casgrain l'ont suggéré, d'amender le code civil de manière à donner aux tribunaux ordinaires, en l'occurrence à la Cour supérieure, « pouvoir d'accorder ce que l'on appelle en France un délai de grâce. Ceci relèverait du parlement provincial, seul compétent suivant l'esprit sinon la lettre du pacte fédératif ».

Nous ne songeons pas un instant à mettre en doute la probité de M. Loranger, d'autant que la présidence du tribunal d'arbitrage ne lui rapporte qu'un surcroît de travail, s'il faut en croire M. Rhodes. Mais les élections approchent et, pour un magistrat, ce devrait être une raison de se montrer très circonspect...

Jules BAZIN

## La colonisation artificielle

Un lecteur du BIEN PUBLIC écrit à ce journal:

Lorsque vous écrivez, en parlant des nouveaux colons d'ascendance campagnarde que ce n'est pas tant la terre qu'ils aiment que l'existence pénible des villes qu'ils cherchent à fuir, vous voulez dire sans doute qu'on ne fera jamais de fermiers satisfaits avec des citadins mécontents. Alors, pourquoi ne le dites-vous pas franchement? Si quatre ou cinq journaux indépendants comme le vôtre voulaient aborder ce sujet et le traiter avec franchise, ce moyen seul forcera le gouvernement à faire plus pour les colons que de leur permettre des octrois. Qu'on cesse donc ces promesses de distribution d'argent comme si les colons étaient à la solde du gouvernement, et qu'on leur accorde l'aide morale, la seule dont ils ont besoin et celle qui leur permettra de tenir bon et de s'habituer à leur nouvelle vie.

C'est l'opinion que nous avons maintes fois exprimée ici et, singulièrement, le 4 mars, quand nous écrivions à propos du plan Vautrin: « L'aptitude à tirer sa vie du sol est avant tout une qualité héréditaire, que le milieu cultivé et raffermi. Que vaut la politique de colonisation qui écarte un élément psychologique de cette importance? Le prêt agricole, les primes de défrichement, les indemnités de première établissement, toutes institutions nécessaires, ne suffisent pas à former l'âme du colou, l'âme de la maison rurale, l'âme de la commune où doit s'amarrer la vie terrienne. En un mot comme en cent, toute colonisation artificielle est vouée à la faillite, parce que la société rurale s'établit, non sur des institutions d'Etat, mais sur des hommes. »

On oublie trop vite que la vie rurale a besoin, pour se perpétuer, d'une tradition enracinée au sol. Entre le paysan et la terre, il s'établit un contrat moral, celui-là s'engageant à nourrir celle-ci, qui à son tour le nourrira. Si la terre, pauvre ou rocailleuse, ne rend pas, si le milieu naturel, triste ou rebutant, ne retient pas son homme, le contrat n'existe plus. Et c'est quand l'âme communale s'est formée en profondeur, liant définitivement le paysan à son milieu, que la vie rurale commence d'exister. Pas avant. La colonisation artificielle, qui se résume à transporter des déracinés d'un lieu à l'autre, ne peut pas établir cette tradition paysanne dont on parle tant, mais qui a cessé depuis longtemps d'exister.

Lucien PARIZEAU

La Bibliothèque économique de l'École des Hautes Études commerciales compte près de 30,000 ouvrages de référence sur le commerce, l'industrie, la finance, l'économie politique, etc.; elle reçoit tous les mois environ 800 périodiques traitant des mêmes sujets. Cette documentation mise gratuitement à la portée du public, ouverte tous les jours de 9 h. du matin à 10 h. du soir; le samedi, de 9 h. à 5 h.

## L'énigme jaune

Il y a vingt-quatre ans maintenant qu'éclata la révolution chinoise qui devait emporter la dynastie mandchoue des T'sin et instaurer un nouvel état de chose dans les vastes domaines de l'ancien empire asiatique. A cette époque, quelques observateurs avisés déclarèrent que le Royaume Fleuri entrerait dans une voie nouvelle et allait connaître une période semblable à celle de la Renaissance, mais transposée dans le goût chinois. D'après eux, on était en face d'un de ces mouvements séculaires qui bouleversent le pays et qui, après l'avoir galvanisé, lui firent connaître quelques-unes des périodes les plus brillantes de son histoire. Un vieux résident, par ailleurs sinologue, alla plus loin et déclara « que d'ici un quart de siècle, la Chine prendrait conscience d'elle-même et deviendrait un facteur politique de premier plan dans le jeu des alliances mondiales et de l'économie internationale ».

Il semble que ces prédictions soient en voie de se réaliser. Evidemment, la « volonté de puissance » des Jeunes-Chinois n'est que sporadique, les efforts des réformateurs et des dirigeants sont encore d'une faible portée et le peuple n'a pas encore acquis de conscience nationale, au sens occidental, ni même au sens oriental du mot. Mais on ne peut nier que la masse a été remuée jusque dans son tréfonds, ce qui s'est manifesté par des accès violents de brutale xénophobie.

Dans l'espace d'un quart de siècle, le pays chinois a prodigieusement évolué, non pas dans le sens « démocratique », mais dans le sens le plus chinois du mot. La façade parlementaire du régime n'a pas duré; elle est déjà éfratée et le chef actuel du gouvernement de Nankin pourrait tout aussi bien s'appeler dictateur que président, ou encore souverain populaire. Le nom n'a aucune importance: il est même trompeur. Il n'existe pas de république chinoise au sens étroit du mot; il n'existe que des gouvernements, analogues à ces « petites dynasties » qui ont leur place marquée dans l'histoire de la Chine. Il n'est pas question de démocratie, mais simplement de réformes. Et quelques-unes ont une importance que seuls peuvent apprécier à leur juste valeur ceux qui ont plus qu'une connaissance superficielle de la nation et de la civilisation jaunes.

On ne saurait, par exemple, définir en termes européens ce que représente l'abolition de certains usages, comme celui qui consistait à écraser les pieds des enfants du sexe féminin, ou encore à porter la natte. On ne saurait non plus exactement apprécier l'importance du mouvement qui tend à réformer l'écriture chinoise, qui a été fixée depuis un temps immémorial dans la forme qu'on lui connaît actuellement. On ne renie pas encore entièrement les enseignements des philosophes classiques et le confucianisme n'est pas entièrement mort, mais il est fortement battu en brèche par une partie importante de ce qui représente l'opinion chinoise.

En deux mots, la Chine est en pleine voie de réformes. La masse cartilagineuse que représentaient quatre ou cinq cent millions de jaunes, commence à s'ossifier. Elle tend à prendre des contours plus nets et à se faire moins sensible aux influences extérieures. Elle est en voie de se reformer, comme aux plus beaux temps de l'histoire chinoise.

Quelle direction prendra-t-elle? C'est le point d'interrogation angoissant de l'avenir. Car on ne peut se refuser à reconnaître qu'une masse compacte d'un demi milliard d'individus en plein éveil pose de nouveaux problèmes internationaux, aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine économique.

L'évolution chinoise pose une énigme qui intéresse tout le monde par les répercussions qu'elle peut avoir dans un avenir peut-être très rapproché.

André BOWMAN

Etes-vous sûr que votre abonnement à l'« Ordre » est payé?

Les cours du professeur Hornbostel

L'ÉTALON-OR

Résumé du cours précédent. — A mesure que la civilisation a progressé, les besoins de l'homme sont devenus plus nombreux et plus divers. Pour répondre à ces besoins, il a fallu augmenter les échanges. Dès lors le troc, trop incertain, fut remplacé par l'usage de la monnaie. Au lieu d'échanger des marchandises contre d'autres marchandises, on échangea des marchandises contre de la monnaie, qu'on se réservait d'échanger, à sa convenance, contre d'autres marchandises. Cette monnaie, d'abord marchandise elle-même, perdit peu à peu de son caractère matériel pour devenir un pouvoir d'achat. Mais, pour servir en tout temps, il fallait que la monnaie fût acceptée par tous. La coutume universelle choisit les métaux précieux comme étant le plus propres à jouer le rôle de signes monétaires.

donneront bientôt des billets non seulement à ceux qui avaient déposé de l'or, mais aussi à ceux qui voulaient emprunter. La valeur de la monnaie-papier en circulation dépassa la valeur de l'encaisse métallique. C'était une première complication du système de l'étalon-or, qui reposait désormais sur un élément de probabilité. Il fallait compter que les porteurs de billets ne viendraient pas réclamer de l'or tous à la fois. On résolut le problème en gardant une encaisse métallique égale à 30 pour 100 de la valeur des billets en circulation. Mais cette réglementation des émissions, facilitée par la transformation des banques privées en banques publiques ou semi-publiques, amena une réaction de la part des banques strictement privées, qui, sur le gage de titres négociables, ouvrirent des comptes en faveur de leurs clients. Ceux-ci pouvaient dès lors faire des échanges, dont le règlement s'opérait par le transfert de crédits d'un compte à l'autre. Ainsi se trouva de nouveau artificiellement augmentée la circulation de la monnaie. Ces opérations, n'étant pas réglementées, furent la source d'abus considérables. Bientôt l'or ne circula presque plus à l'intérieur des pays. Les États, afin de l'économiser et d'augmenter leur pouvoir d'émission, remplacèrent progressivement les pièces d'or par des lingots, puis, s'appuyant sur le principe que le papier valait de l'or, ils se permirent des émissions de plus en plus considérables. Ainsi, au gold standard succédèrent d'abord le gold bullion standard, puis le gold exchange standard. Ces abus ont amené, après la guerre, la faillite partielle de l'étalon-or, système qui a un moment l'on crut assuré d'un équilibre automatique qui lui permettrait de durer indéfiniment.

Jean-Claude MARTIN

L'ACTUALITÉ

(Du FIGARO)

Il n'est pas facile de dire ce que c'est que l'actualité, et pourtant elle est là devant nous, en nous, à côté de nous, chaque jour, à chaque instant, aussi envahissante et inévitable qu'une famille. En revanche, je vois bien ce qui est inactuel. Il y a des chapeaux qui me font bondir, des ameblements qui me donnent des jambes de déserteur, des photographies, des reliures, des équipements et des accoutrements de nourrices, qui, loin de me réjouir, ce qui serait logique, me vieillissent de cent ans.

Mais l'actualité est impalpable. Qu'elle soit italienne, sarroise, sportive, matrimoniale, elle est ombreuse. On ne sait si elle durera un jour, une semaine, ou si elle s'effacera avec les nuages. Les hommes la font et la subissent; ils n'ont qu'à l'attendre de pied ferme devant leur poste de radio, dans la rue, au café, et cependant ils lui courent après comme si elle les fuyait sans cesse.

Il m'arrive souvent de me glisser dans un cinéma spécialisé où déjà se déroule, à peine vécue, cette vie de tous les jours à laquelle je tiens encore par un cil, une colière, une poignée de main. Tel ministre que je viens de quitter est là, discoursant, et il n'y a pas une heure que j'ai traversé cette gare où l'on accueille des souverains, tandis que je tatonne parmi les nuques des spectateurs, cherchant une place convenable pour me mêler aux expositions de chiens, au triomphe de quelque Red Star, à un règlement de comptes du dix-huitième arrondissement ou aux danses rituelles d'une tribu hongroise ou lybienne.

Or, cette avalanche de constats, ces cascades d'instantanés dont le nombre pourrait être porté à mille, ce qui ruinerait toutes les entreprises cinématographiques ne me donne pas le sentiment de l'actualité. Je n'éprouve pas dans ce four crématore qu'est une salle de cinéma, où parfois éclotent, comme des fleurs folles, les briquets des fumeurs, je n'éprouve pas la certitude du vivant, je ne me sens pas dominé par la présence irréfutable de ce qui est bien d'aujourd'hui.

Pour moi, l'actualité est un fantôme autodidacte qui s'impose aux hommes, sûr de sa tyrannie. Nous croyons fausement avoir inventé telle mode flagrant, être à l'origine de telle manie collante. L'actualité se fait elle-même et nous mène à la baguette, jusqu'au moment qu'elle cède la place à une autre qui lui ressemble. Et c'est précisément celle-là que nous ne saisissons jamais. En dehors de ce que Louis Veuillot appelle les vues générales ou les divertissements dans les Odeurs de Paris, nous naissions sous l'eau, nous descendons des escaliers opérés de leur minuterie. L'actualité n'est pas ce qui se passe en une heure, dans un train, le long de trois journées ou autour d'un tapis vert de conférence.

L'actualité, c'est un certain fumet. C'est un coup de vaporisateur dont le parfum survit au geste, au flacon, à la main. Elle est imperceptible comme une législation, fidèle comme la fatalité, rigoureuse comme cet amour bohémien que chante Carmen. Je ne connais que les fabricants de revues de music-hall pour la saisir à l'œil nu. La déceler en bons docteurs dans le cadavre d'une journée, la flairer, la traquer et la mettre en tiroirs, avant de la personifier par jambes et costumes sur leurs paquebots à musique. L'actualité, ce ne sont ni les mariages de rois, ni les plébiscites, ni les crimes, ni les chutes ministérielles, si vite oubliés, si vite remplacés par d'autres glissades, par d'autres noces. Mais ce sont les ongles peints, pareils à des élytres de cétéine ou costebibles comme les crevettes dits bouquet; ce sont les autobus de nuit, pachydermes débonnaires qui roulent dans un Paris terrassé, heureux de virer sur l'aile, transportant vers l'inconnu la femme endormie, le noctambule égaré, la maîtresse ou le boulot, poètes, mécanos, inspecteurs, barmen ou typographes. L'actualité, c'est la dernière coupe du gilet de smoking, le jus de sucrin brodé, le sex-appeal d'une nouvelle queue d'échecs américaine, le crêpe de Chine imprimé dont les motifs supposent des mois de labeur obscur et ne tolèrent aucune révolution. Et parfois elle n'est qu'un mot, plus ou moins sonore, plus ou moins bien né, un solécisme séduisant, sorte de général Boulanger du vocabulaire qui a tôt fait de réduire au même dénominateur le Faubourg et les faubourgs, Paris et la Province, le Monde et l'arrière-monde, et dont on se sert pour commenter au cinéma, à la radio, au cabaret, ces événements d'un jour qui meurent jeunes et qu'on appelle Actualité.

Léon-Paul FARGUE

Un congrès international du film

Un congrès international du film, organisé par la chambre nationale allemande du cinéma, aura lieu à Berlin du 25 avril au 1er mai. On annonce la venue de 800 délégués étrangers.

Jusqu'à présent on s'est assuré la participation des associations de directeurs de cinémas des pays suivants: la France, la Belgique, l'Angleterre, le Danemark, la Grèce, la Hollande, l'Italie, la Yougoslavie, la Norvège, l'Autriche, la Pologne, les Etats baltes, la Roumanie, la Suède, la Suisse, l'Espagne, la Tchécoslovaquie, la Turquie, et la Hongrie.

L'ordre du jour comporte notamment la question des restrictions à apporter à la fondation de nouveaux cinémas, les droits d'auteurs, les allègements fiscaux et la propagation.

Pour la première fois, en Allemagne, des auteurs allemands et étrangers de films participeront également au congrès.

Le premier roman de Thomas Hardy

Un admirateur de Thomas Hardy, M. Paul Lemperly, de Lakewood (Ohio), ayant lu, en 1910, dans les mémoires de l'éditeur Alexander Macmillan, certains commentaires sur un manuscrit refusé de Thomas Hardy, Poor Man and Lady, y vit des similitudes avec des passages d'un roman paru en 1878 sous le nom de Thomas Hardy dans une obscure revue, le NEW QUARTERLY MAGAZINE, dont il possédait un des trois exemplaires connus. Avec l'aide du professeur Weber, il a réussi à établir que cette œuvre, dont le romancier n'avait plus jamais parlé et qui ne figure dans aucune bibliographie, est bien de lui, et on vient de la republier par les soins des presses John Hopkins à Baltimore. Elle fut écrite en 1867 et 1868.

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

L'urbanisme, science ancienne

Science ou art? On pourrait dissenter là-dessus. Mais laissons cela aux spécialistes. Pour aujourd'hui faisons avec notre ami Turc une constatation propre à nous inspirer un sentiment d'humilité. En disant « nous », je veux ici désigner toute notre génération de modernes qui prétend avoir tout découvert. Une insuffisante culture porte le plus grand nombre de nos contemporains à croire que le monde commence avec notre ère, que les siècles passés n'ont connu qu'obscurité et tâtonnements, que notre temps seul a donné naissance à la lumière, au progrès. Que voulez-vous? Quand on ignore ce que ses prédécesseurs ont fait, n'est-on pas porté à croire qu'ils n'ont rien fait? Ainsi en est-il de l'urbanisme, science qu'on a tout récemment baptisée en la mettant à la mode, comme si la chose n'avait pu exister sans le mot et depuis fort longtemps, c'est-à-dire depuis qu'il y a des villes et qui vivent, si l'on me permet de parodier ainsi un mot célèbre.

Pour le plus grand nombre, l'urbanisme est né avant la lettre sous le Second Empire et a eu comme patron le baron Haussmann. Les plus érudits (?) font remonter jusqu'à Louis XIV les premières manifestations de ce souci que doivent avoir les administrations publiques d'organiser les grandes villes en fonction de l'intérêt général, des développements prévus et en faisant sa part à la beauté. Notre ami Turc, urbaniste dont personne ne songe à lui fournir l'occasion de faire bénéficier ses concitoyens des notions qu'il a acquises de cette science, aujourd'hui fort prisée, écrit à la PRESSE :

En vérité, l'urbanisme a des origines beaucoup plus lointaines. Les édits de Henri IV sur les attributions du grand-voyer, la police des rues et chemins ne laissent aucun doute là-dessus. L'idée maîtresse dont ils s'inspirent est de faciliter la circulation, de rendre les chaussées, les ponts, les places publiques du royaume tels que « pour le libre passage et commodité de nos sujets ils n'y trouvent aucun empêchement ». En 1607, le roi de France était donc aux prises avec des difficultés identiques à celles dans lesquelles nous nous débattons en ce moment. Les caprices des architectes ajoutés à la négligence des habitants et aux empiètements du commerce rendaient les votes publics impraticables. Par bonheur, Henri IV avait tout à fait liberté d'y remédier de sa propre autorité, sans avoir à consulter qui que ce soit.

C'est ce qu'il fit par des prescriptions qui pourraient servir de modèle à notre édilité. Le roi vint avant tout que les rues s'embellissent et s'élargissent au mieux que faire se pourra. En conséquence, il charge le grand-voyer de ne tolérer aucune avancée, aucune saillie, de prescrire les alignements voulus, « de cotiser les murs où il y aura coudes », et cela, bien entendu, aux frais des propriétaires. Défense est faite de construire des « degrés pour monter à leurs maisons, par le moyen desquels les rues estréussent » (qu'aurait-il dit des escaliers?), de poser des enseignes, etc., sous peine d'amende. Au besoin, toutes les entreprises interdites devaient être démolies sans la moindre compensation pour leur propriétaire. Henri IV veut enfin des rues propres et il ordonne au voyer et à ses commis « de se transporter par toutes les rues, de quinze jours en quinze jours, afin de commander qu'elles soient délavées et nettoyées et que les passants ne puissent recevoir aucunes commodités ».

Qu'est-ce que tout cela sinon de l'urbanisme et du meilleur? se demande Turc qui termine par ce trait :

Nos règlements municipaux tendent au même objet, certes. Mais étant l'expression de la volonté de plusieurs au lieu de la volonté d'un seul, on a plus de mal à les faire observer. Ce qui nous manque, c'est une tradition. L'édit de Henri IV est encore aujourd'hui en vigueur en France. A combien d'élections municipales aurait-il survécu chez nous ?

Poser la question c'est y répondre.

Notre bilinguisme

La PRESSE et la PATRIE s'en préoccupent toutes les deux, la première au sujet du bilinguisme des fonctionnaires fédéraux, la seconde au sujet du premier état financier publié par la Banque du Canada. Ce premier état n'a été publié qu'en anglais et la PATRIE se demande s'il s'agit d'un simple oubli ou d'un parti pris.

Le premier état financier de la Banque du Canada, à la date du 19 mars, a paru dans le numéro de la Gazette officielle. Et nous constatons qu'il y est publié en anglais seulement.

Est-ce un oubli de la part du gouvernement? Peut-être. Il n'en est pas moins regrettable en ce qu'il peut être interprété en certains milieux comme un parti pris de ne faire à notre langue que la plus petite place possible dans cette institution qui, pour être ostensiblement « une banque d'Etat », n'en est pas moins la banque de l'Etat.

L'état financier que les banques à charte sont obligées de transmettre chaque mois au ministre des Finances est invariablement publié dans la Gazette du Canada dans l'une et l'autre langues.

Il n'y a évidemment aucune raison pour qu'il en soit autrement de l'état de la banque centrale.

Au surplus la banque compte-telle plusieurs milliers d'actionnaires de langue française?

Un oubli de cette nature ne serait pas pardonnable à une administration comme celle de la Banque du Canada qui a pris assez de temps à s'organiser pour avoir tous les rouages nécessaires à une traduction en quelque sorte automatique de ses documents publics. Le parti pris est visible depuis le temps où la Banque du Canada n'était qu'à l'état de projet. Il s'est manifesté au cours des débats au Parlement et ce n'est pas sans mesquinerie ni sans une vive opposition qu'on a fait dans l'organisation de cette banque d'Etat une étroite place au français qu'on a obtenu un petit nombre de billets français (qu'on nous a accordés non comme un droit mais comme un faveur), qu'on a obtenu une cinquième roue dans la personne d'un vice-gouverneur-adjoint dénué de tout pouvoir et nommé après que la mise sur pied fut complétée. Un oubli? Allons donc!

Un oubli aussi peut-être l'insuffisance de fonctionnaires bilingues dans des services

du ministère de l'Agriculture, qui les mettent en relation directe avec des cultivateurs qui ont pleinement le droit de ne parler que le français dans un pays officiellement bilingue? Toute timorée, la PRESSE craint que la résolution du Conseil provincial de l'Agriculture, en demandant au ministre fédéral des fonctionnaires bilingues dans les régions françaises du pays, ne reçoive une interprétation défavorable. Aussi s'efforce-t-elle de démontrer qu'il ne s'agit pas de faire nommer les nôtres à la place des anglophones, mais tout simplement d'obtenir des anglophones qui parlent le français.

Il ne faut pas voir dans cette démarche le commencement d'une campagne d'ostentation à l'égard de l'élément anglais qui se dépense généreusement dans les intérêts de la classe rurale. Il ne peut être question non plus de faire décapiter de bons et de fidèles serviteurs dont la compétence est reconnue de tous et les états de service hautement appréciés. De pareils procédés ne sont pas de mise dans notre province, et le Conseil d'Agriculture n'entend pas s'en faire l'initiateur. Cependant, l'on conviendrait que tout fonctionnaire public dont la mission doit s'exercer dans un milieu où la langue française est exclusivement parlée doit la connaître suffisamment pour se faire comprendre de ses auditeurs. Autrement, il est incompétent à remplir efficacement le rôle qui lui est assigné, donc inhabile à s'acquitter de ses devoirs.

Après avoir cité à l'appui de sa thèse des paroles modérées de M. Georges Bouchard, la PRESSE continue :

La situation ainsi expliquée ne peut être interprétée dans un sens vexatoire, et les fonctionnaires anglais unilingues ne seraient s'en formaliser. Nul ne conteste leurs qualifications du point de vue technique, mais leur travail n'a qu'une valeur relative bien médiocre, pour ne pas dire absolument négative, du fait qu'ils ne peuvent s'exprimer dans l'idiome de ceux qu'ils sont chargés d'instruire et de diriger. Ce point est d'une importance considérable quand l'on sait que les neuf-dixièmes des cultivateurs de la province de Québec n'ont qu'une notion bien imparfaite de la langue anglaise.

Il y a donc une anomalie à corriger. Mais cela, encore une fois, sans préjudice pour les fonctionnaires anglais parlant le français. Ils ne manquent pas dans notre province, aussi devraient-ils être substitués à leurs confrères unilingues, dont les bons offices peuvent d'ailleurs être utilisés dans d'autres districts où l'usage des deux langues n'est pas obligatoire.

Et ainsi nous resterons assis entre deux chaises. C'est très bien de réclamer la part du français. Mais il faut aussi réclamer celle des Canadiens-Français. Autrement — et cela viendra avant longtemps — il suffira qu'un certain nombre d'anglophones apprennent quelques mots de français pour qu'ils prennent toutes nos places en peu de temps. Et l'on sait qu'avec notre administration fédérale on sera moins difficile pour le français des anglophones que pour l'anglais des Canadiens-Français.

Quand aurons-nous fini de prendre ces attitudes de chien battu? Quand cessons-nous de mettre des gants blancs non seulement pour réclamer la reconnaissance officielle de droits incontestables, mais même le redressement de situations fausses et d'injustices qui une longue pratique est en train de consacrer ?

Les concordats

La campagne contre la loi sur les concordats entre débiteurs et créanciers continue dans notre presse et prend de l'ampleur. Avec le PROGRÈS DU GOLFE, l'ORDRE a été le premier journal à dénoncer cette institution néfaste. D'autres confrères y sont venus par la suite ainsi que des particuliers. Le PROGRÈS y revenait dans sa dernière édition. Après avoir montré l'excellence du crédit de nos cultivateurs avant l'existence de cette loi, notre confrère prète aux créanciers éventuels le raisonnement suivant qui le porte à garder son argent pour lui :

Mais depuis que la loi des concordats agricoles a été votée ce n'est plus la même chose. Le crédit des cultivateurs est complètement disparu. Prêteurs, vendeurs, fournisseurs, sont devenus craintifs, méfiant, fermés à tout marché important. « Qui sait ce qui arrivera dans 6 ou 12 mois, raisonne le prêteur ou le vendeur. Mon débiteur alléguera peut-être qu'il est incapable de payer ses dettes, ma créance comme les autres. Il se mettra peut-être entre les mains du séquestre, et je serais obligé d'aller défendre mes droits devant celui-ci d'abord, devant la Commission de Révision ensuite. C'est trop de trouble en perspective. Je ne risque pas. Mon argent péniblement gagné, j'aime mieux le laisser à la banque à petit intérêt que temps. Ma terre, j'aime autant la garder pour la vendre à quelqu'un qui me la paiera moins cher, mais argent comptant ».

Le résultat, c'est que déjà on a trouvé des moyens de tourner cette « loi folle » — expression par laquelle certains journaux désignent, en France, l'institution des assurances sociales — car les prêteurs veulent tout de même placer leur argent et les débiteurs tiennent à obtenir du crédit sous une forme ou sous une autre. Voici l'un des ingénieux moyens par lesquels les créanciers assurent des garanties pour remplacer les garanties hypothécaires que la loi fédérale vient d'anéantir :

Au lieu de prêter sur hypothèque, quand il faut prêter à quelqu'un, le prêteur achète purement et simplement la ferme pour le prix de l'emprunt. Au lieu de vendre, le vendeur ne fait que... promettre de vendre. Comme cela, on est sûr de ne jamais tomber sous le coup ni de la loi du moratoire, ni de la loi de concordats. C'est humiliant, pitoyable, radical et périlleux... sed lex.

En définitive, tous atteints dans leur crédit individuel, les cultivateurs sont dans une position bien fâcheuse, et bien pire qu'avant. Pour en sauver un certain nombre, le Parlement canadien réduit des individus, dont plusieurs sont des cultivateurs eux-mêmes, à sacrifier une partie de leur avoir personnel et de leur patrimoine qu'ils destinaient à leur famille.

Que vaut, au surplus, en valeur négociable, une créance garantie payable par un cultivateur? Pratiquement rien devant l'épouvantail du concordat.

Le PROGRÈS rappelle ensuite l'unanimité de nos parlementaires à voter cette loi. L'est bien élevé quelques critiques, et notre

confère cite le discours de M. Bourassa, mais au moment du vote tout cela n'avait servi de rien.

Le confrère de Rimouski s'étonne ensuite que la presse proteste si faiblement contre cette loi.

Chose étrange, cette loi funeste qu'à de nombreux cultivateurs réprobaté avec indignation n'est dénoncée dans la presse quotidienne que par un seul journal, l'ORDRE. Son dernier numéro public des lettres de protestations très significatives, entre autres celle d'un avocat ministériel et chef conservateur bien connu, Me Louis Morin, de St-Joseph de Beauce. Après le Notariat, c'est dans les rangs du barreau rural que l'on commence à s'insurger. Hélas, la réaction est déjà bien tardive! Mais elle était inévitable, malgré l'unanimité complote de nos parlementaires et l'étrange mutisme succédant à l'approbation de la presse totalité de nos journaux. Ces derniers réalisent-ils enfin que ceux dont ils sont les organes ou les soutiens se sont terriblement fourvoyés ?

Il y a tout de même quelques journaux qui ont élevé la voix avec plus ou moins d'énergie. Et voici que d'autres y viennent.

L'ÉVÉNEMENT, par exemple, trouve excellente la suggestion qu'a faite M. Louis Morin dans une lettre que l'ORDRE a publiée, de soumettre les cas de révision à la Cour supérieure, c'est-à-dire en somme aux tribunaux civils de qui relèvent les questions de propriété, de prêt, d'hypothèques et de toutes les institutions essentielles sur lesquelles le Parlement fédéral n'a pas à légiférer, mais sur lesquelles il ne se gêne aucunement pour le faire. L'ÉVÉNEMENT cite une lettre de M. Perrault Casgrain, également publiée par l'ORDRE, et espère qu'une législation provinciale s'inspirera des suggestions de MM. Morin et Casgrain.

La lettre de M. Perrault Casgrain, qui est claire et joliment tournée, nous semble remplie de bon sens. Il ne propose pas d'abolir la loi fédérale mais de donner aux juges de la Cour Supérieure un privilège qui leur permettrait d'éviter probablement un grand nombre de concordats. La Législature de Québec est en session et nous sommes convaincus qu'un projet de loi comme celui que recommande M. Casgrain serait voté à l'unanimité.

De son côté le NOUVELLISTE rappelle avec raison qu'il ne fallait pas s'attendre à autre chose que l'unanimité sur une telle loi de la part d'un parlement qui sera bientôt dissout : à la veille d'une élection, tous les députés sont disposés à voter des lois démagogiques qui peuvent leur assurer quelques votes. Jolie peinture du régime !

Ce n'est pas à la veille d'un appel à l'électorat que les politiciens, — peu importe qu'ils soient conservateurs ou libéraux, — nous donnent le spectacle de se dresser contre une législation sociale injuste et absurde du moment qu'une telle attitude peut leur aliéner des votes.

C'est à cette mentalité que nous devons d'avoir vu tous les partis à Ottawa voter la loi du concordat agricole, celle de l'assurance-chômage, etc. Les esprits sains et indépendants, un peu abusés par le début et dérouter par l'unanimité des représentants du peuple, finissent cependant par se ressaisir. Aussi les voyons-nous aujourd'hui dénoncer particulièrement la loi du concordat agricole, — c'est celle dont les conséquences désastreuses sont actuellement la plus évidentes, — et réclamer son abrogation.

Notre confrère « l'Ordre » de Montréal, publie ces jours derniers un remarquable article de Mire Morin, avocat conservateur de la Beauce, dénonçant la loi du concordat agricole. Puis c'était M. Casgrain, quelques jours plus tard, constatant les mêmes faits dans le district de Rimouski. Aujourd'hui c'est « Le Progrès du Golfe » qui nous apporte l'opinion d'un maître de tous les problèmes du crédit agricole dans cette région. Lui aussi dénonce cette loi.

Et le confrère cite l'article du PROGRÈS.

Enfin l'opinion bouge, les journaux commencent à élever la voix. D'autres journaux se taisent, mais l'ACTION CATHOLIQUE reste à peu près seule à trouver cette loi juste et excellente. C'est sans doute qu'elle a des lumières particulières, une grâce que lui confère son nom.

Mais à propos, on aimerait bien avoir l'opinion du DEVOIR. Ici comme en bien d'autres circonstances et sur bien d'autres sujets, il jugerait en toute indépendance. N'a-t-il pas comme collaborateur assidu et rédacteur en chef virtuel un expert en choses agricoles, le président d'un syndicat agricole qui reste toujours bien au-dessus des petites choses de la politique, l'un des juges de ce tribunal de révision qui décide sans appel des propositions de concordats qui lui sont soumises? Au fait, c'est peut-être parce que l'U. C. C. et son président « ne font pas de politique » que ni les rédacteurs ordinaires du DEVOIR, ni M. Rioux ne parlent de cette loi sur les concordats? Car, voyez-vous, cette loi, c'est peut-être un peu de la politique...

Georges LANGLOIS

Vous n'aurez jamais à rougir d'être vu l'« Ordre » à la main.

Le tourisme en France

La question du change mise à part, le voyage et le séjour en France sont-ils plus coûteux que dans d'autres pays? M. Lucien Romier, étudiant les causes de la diminution des recettes touristiques dans son pays, répond à cette question dans le FIGARO :

Sur ce point comme sur tant d'autres, les témoignages isolés se contredisent. Pour s'instruire, le mieux est de s'adresser, comme un simple client, à une grande agence internationale de voyages et de lui demander les prix comparés des hôtels de même catégorie ou confort à Paris, Londres, Rome, Lausanne et New-York, à l'heure actuelle.

Nous l'avons fait. Les renseignements recueillis sont clairs. Pour les hôtels de luxe, les prix de Paris apparaissent nettement inférieurs à ceux de Londres et de New-York, à peine supérieurs à ceux de Rome et de Lausanne. Pour les hôtels de premier ordre, les prix de Paris sont au même niveau que ceux de Rome, inférieurs à ceux de Londres et de Lausanne, supérieurs à ceux de New-York. Pour les hôtels de deuxième ordre, les prix de Paris sont les moins élevés...

Restent les tarifs de chemins de fer. On sait que le tarif de transport des voyageurs est plus bas en France que dans la plupart des autres pays. Du moins en principe et pour le tarif plein. Mais, en pratique, les réseaux étrangers accordent aux visiteurs, sous des prétextes et par des formules variées, des facilités de voyage très importantes, dont l'exemple le plus connu est celui des réductions de prix offertes depuis deux ans par les chemins de fer italiens. (...)

Le voyage et le séjour en France ne sont pas normalement plus coûteux qu'ailleurs.

Reste la question du change. A l'examen, dit M. Romier, les chiffres n'indiquent pas qu'elle ait fait diminuer les recettes touristiques :

La livre sterling a été dévaluée à la fin de 1931. Or, dès 1930, on avait constaté une diminution de plus de 30.000 du nombre des visiteurs anglais.

Le dollar est tombé en avril 1933. Or, depuis trois ans, le nombre des touristes américains en France n'avait cessé de diminuer rapidement: 296.000 en 1929, 276.000 en 1930, 205.000 en 1931, 143.000 en 1932, 101.000 en 1933...

Faisons la contre-épreuve. Les visiteurs venant des pays du « bloc-or » ne souffrent pas de la perte au change. Or, que voyons-nous? Sont venus de Hollande 55.000 touristes en 1929, 53.000 en 1930, 51.000 en 1931, 30.000 en 1932, 21.000 en 1933. De Suisse, le nombre est tombé de 45.000 à 35.000.

Enfin, si l'on compare l'afflux touristique dans deux pays du « bloc-or », la France et l'Italie, on constate ceci: en 1934, l'année qui vient de finir, l'Italie a accueilli un nombre « record » de visiteurs, près de deux millions et demi, tandis que la France enregistrait le passage de 700.000 étrangers seulement (contre 1.911.000 en 1929).

Et M. Romier ajoute :

Il y a donc à considérer, là comme ailleurs, autre chose que la fatalité. Il y a la volonté, l'organisation et le savoir-faire.

En effet...

CARTES D'AFFAIRES

Tous les grands hebdomadaires parlent CANADIENNE — JE SUIS PAHTOUT MARIANNE — GINGOUHE

Toutes les dernières nouveautés en librairie

Librairie J.-A. PONY Ltée

554 est. rue Sainte-Catherine HA 2377

FAITES DE

METHOT

VOIRE LIBRAIRE

LANCASTER 4708

325 est. rue Sainte-Catherine

L'URONAL n'a jamais été égalé. Depuis vingt ans remède par excellence des personnes sédentaires, il prévient et combat: goutte, gravelle, rhumatisme, artériosclérose, obésité. Prenez un verre d'URONAL tous les soirs: c'est un sage de santé.

Les bibliophiles de bon goût s'adressent à

LA RELIURE

PHILIPPE BAUDON

170 ouest, rue Craig PLateau 4033

ON DEMANDE UN REPRESENTANT

Une fonderie importante de Kitchener (Ontario) désire entrer en relations d'affaires avec une firme connue ou un particulier responsable, pour la vente et la distribution en gros et au détail, dans la province de Québec, du

fourneau à gaz THERMOS

breveté et récemment mis sur le marché en Ontario. Agence exclusive pour la province de Québec. S'adresser à l'administration de l'« Ordre ».

Cigarette

GRADS

CONSERVEZ LEZ « MAINS DE BRIDGE » — Nous acceptons maintenant comme série complète 52 cartes en série ou non.

L O GROTHE LIMITEE, MAISON CANADIENNE ET INDEPENDANTE

# LA PENSÉE ÉTRANGÈRE

## Sur les lettres d'un propriétaire noble

(De l'EUROPE NOUVELLE)

J'ai été comme tous les petits Français et j'ai aimé Napoléon d'amour. Je l'ai aimé comme victime ; j'en ai voulu au monde entier d'avoir fait un malheureux de celui qui, dans l'esprit de ses grenadiers et dans le mien, était fait seulement pour le bonheur. Je n'ai jamais vu en lui le bourgeois, mais seulement le vainqueur.

Cet amour légendaire a passé, avec d'autres amours puérils. Il a bien passé. Je ne l'ai jamais si bien senti que l'autre hiver, penché avec un jeune Allemand sur la fosse des Invalides. Que m'était ce décliné d'Hitler ? Certes, le général Bonaparte n'avait fait que prolonger les défilés de Louis XIV, de la Convention, à la Fortune ; mais enfin ce mégalomane éperdu avait violé le génie français, l'avait jeté hors de ses gonds.

Devant ce jeune Allemand, j'ai donc dans un moment de sagesse qui ne m'était pas, je l'espère, dicté par la peur de l'Anschluss, mais par l'horreur de voir Stendhal rançonner le Hanovre — décliné, zénié Napoléon. Cela l'a déconcentré, mais cela ne l'a pas choqué ; il ne pouvait pas soupçonner de ruse ou de lâcheté un combattant de Verdun. Cela lui a donné à réfléchir. On peut aimer la grandeur sans aimer les monstres. Et on peut écarter les monstres sans tomber dans l'ignoble mesquinerie radicale.

Mais si le Français en moi écarte cet empereur, l'homme que je suis aussi, curieux de tout l'humain — et de l'inhumain qui est encore humain, — s'intéresse de loin en loin à cet innocent, né apparemment dans la meilleure condition pour satisfaire aux vœux d'un humanisme modéré, au sein d'une famille de chefs patriarcaux dans le cadre d'un canton rustique et écarté, mais à qui la littérature a assez tourné la tête pour qu'il ait pu se croire Charlemagne. OÙ, il semblait placé dans des circonstances idéales pour échapper à l'infatuation et à la grandiosité modernes, à celle des Sorel et des Rastignac, le fils de cet honnête propriétaire corse (« fils de Charles Bonaparte, rentier », dit son premier acte de mariage). Mais le romantisme est entré en Corse avec les conquérants français, et les Corses le lui ont bien rendu, avec la puissance de leur sang vierge, sauvage.

Pourtant, cet homme a passé son enfance en Corse et a reçu son éducation de l'Ancien Régime ; il était resté d'ancien régime. C'est pourquoi, bien avant de l'expliquer par le romantisme, il faut l'expliquer par la Corse et l'Ancien Régime. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner de ces propos qui nous paraissent exorbitants dans certaines de ces lettres de Bonaparte à Marie-Louise. Dans le temps qu'on le voit de Vienne à Paris, il ne peut pas adresser à sa femme par procuration sans lui dire : « Votre Majesté. » Et il ajoute : « Ma bonne ville de Strasbourg, » mon peuple.

L'explication de ce langage n'est pas la mégalomanie, mais l'éducation. L'ancien cadet noble de Vienne ne soupçonnait pas qu'un prince pût parler autrement. Parlait-on autrement dans les tragédies de Corneille et de Racine ? Et si l'on devenait le premier de l'Etat, ne fallait-il pas se faire prince ? Il avait assez souffert de voir Louis XVI se démettre, faute de savoir tirer le canon au bon moment.

La mégalomanie n'est pas non plus dans ces propos militaires qui font frémir : « J'ai battu les Russes. Je leur ai fait plusieurs milliers de prisonniers... J'ai eu bien des tués et des blessés. » (Lettre après Borodino, 1812). « J'ai eu bien des tués... » Qui parle ? Ne dirait-on pas Gulliver qui se plaint que des Lilliputiens lui ont marché sur les pieds ? En lui tuant 30.000 Français, on lui a fait tort, à ce bon géant, on l'a un peu égratigné. En fait, ce qui s'exprime ainsi, c'est le sentiment de la propriété, de la propriété noble. On est propriétaire des hommes comme des terres, mais ce titre de propriété est ennobli par le partage des risques. Certes, il ajoute dans cette lettre : « Je n'ai de ma personne pas du tout été exposé. » Mais nous savons qu'il l'avait été souvent et qu'il le serait encore.

Un des plus beaux traits de ce démagogue héroïque qui combattit longtemps en première ligne et fut encore blessé à Ratisbonne (1809), c'est la condition qu'il stipule dans sa proclamation à l'armée avant Austerlitz : « Je me tiendrai loin du feu si, avec votre bravoure accoutumée, vous portez le désordre et la confusion dans les rangs ennemis ; mais si la victoire était un moment incertaine, vous verriez votre Empereur s'exposer aux premiers coups... »

La mégalomanie n'est même pas dans ce suprême propos, propos formidable à nous autres bourgeois de 1935. Dans une lettre de 1814 où il parle à Marie-Louise des articles de la paix, il lui demande : « On (qui, on ?) Les princes, les autres propriétaires ? On donne à toi et à ton fils Parme, Plaisance et Guastalla (ces pauvres terres italiennes, troquées depuis des siècles entre Français et Espagnols, Bourbons et Habsbourgs). C'est un objet de 400.000 hommes et de 3 ou 4 millions de revenus. » Eh bien, le père de Bonaparte parlait ainsi d'une métrairie, contenant et contenu. Et ce n'est pas encore la mégalomanie quand il parle de « papa François », son beau-père, le dernier titulaire du Saint Empire romain germanique dont il a fait un simple empereur d'Autriche. « Les troupes de papa François n'ont jamais été si mauvaises », dit-il sans rire après une de ses dernières victoires. D'ailleurs, à ce moment, il a un mot qui manque de lui faire perdre la tête et que de ramener au sentiment de mon enfance. C'est après Lutzen : « Mes troupes m'ont donné des preuves d'amour qui m'ont touché le cœur. »

Pourtant il commence à gâchier : « J'ai causé longtemps avec Metternich, cela m'a fatigué... Un homme qui croit que la politique consiste à mentir... »

Non, il est mégalomane, quand il part en guerre contre la Russie, quand il parle de son « royaume d'Italie », quand il écrit que rien ne doit se faire dans Berlin sans les ordres d'un général français. Dans le cadre de la monarchie propriétaire, c'est l'excès soudain, et un excès qui outrepassa singulièrement l'excès de Louis XIV. Car il y a le moment de la surenchère littéraire. Il dit à Metternich : « Un homme comme moi peut faire tuer dix millions d'hommes. » Alors, là, nous sommes dans le romantisme. Il y a du faux Nietzsche, du Goring dans Napoléon comme il y a du Bourget dans Balzac.

On a beaucoup remarqué l'épéphant dont il parle en pleine campagne d'Allemagne (1813). « As-tu vu l'épéphant du Jardin des Plantes ? » Bien qu'en lisant ces lettres, je pense tout le temps à Ubu, ce n'est pas pour cette histoire d'épéphant que je voudrais m'abandonner à cette comparaison, car jusqu'à l'invention du bateau à vapeur, le transport d'un épéphant justifiait la fierté d'un gouvernement.

Non, je crois qu'il est Ubu, quand il est à Moscou. Est-ce que Jarry n'a pas installé le royaume d'Ubu dans ces parages ? Son épéphant devant Moscou est ubuesque, c'est-à-dire parisien. « Je n'avais pas d'idées de cette ville. Il y a 500 palais comme l'Elysée, meublés à la française. »

Mais bien-tôt le malheur éloigne le ridicule : « Le froid qu'il fait est bien désagréable pour de pauvres soldats qui sont obligés d'être à cheval nuit et jour. » A ce moment-là, il se bat du côté de Meaux, et c'est un pauvre soldat, car il n'a plus que la France, lui qui a eu la moitié de l'Europe, et bientôt il n'aura plus que sa peau à Sainte-Hélène. (Sans compter qu'il est couru, il n'avait pas attendu cette toute archaïque pour l'être.)

Ceci dit encore, c'était un homme et qui désirait. On sent tout le temps dans ces courtes lettres, le désir d'un homme. On ne sent jamais si bien le désir que quand il ne s'exprime pas, du moins par des mots, car les actes ne manquent pas. Et, par exemple, il lui donnait un troussseau de 5 millions, de l'argent de tout le monde — français ou hollandais.

Quand il écrit à l'Autrichienne en 1811 : « Cette belle âme qui vous rend si douce » avant de l'avoir vue, on comprend qu'il la convoite d'après les peintures et les rapports (très excitants, les rapports diplomatiques) et qu'il sait qu'elle a une grosse gorge blanche « disproportionnée avec ses bras minces », nous assure M. Albéric Cahuet.

Et à quoi bon souligner tant de mots discrets qui font sentir un couchage chaleureux et régulier. « La douce habitude de voir plusieurs fois dans la journée », murmure-t-il en partant pour la Russie. Et quand il est à Moscou : « Tes lettres sont charmantes. Elles peignent ta belle âme. » Nous savons ce qu'âme veut dire.

Mais tout cela chez un homme sain, entier, se transforme en une fidélité et une dignité de sentiments indestructibles.

Cette persistance de sentiments est dans la répétition de deux phrases. Tandis qu'on lui amène sur combien de centaines de lieues de mauvais pavés, il écrit une première fois : « Toutes vos peines sont les miennes ». Après Fontainebleau, sa plume retombe sur les mêmes mots : « Tes peines sont toutes dans mon cœur, ce sont les seules que je ne puis supporter. »

Il la respectera toujours, il fermera toujours les yeux sur ces défauts et ces défaillances. Il s'agit bien de détails, au regard de ce qui est l'essentiel pour lui, ce propriétaire, ce mâle ; sa femme, c'est la mère de son enfant, de son petit roi. Il répète à plusieurs reprises : « Tu es parfaite », ce qui dans son langage sexuel signifie : « Tu as été féconde ». Ici, nous revenons au propriétaire noble, à l'époux mâle qui désire dans sa femme avec une parfaite rectitude sexuelle la couronne de son beau-père et celle de son fils.

Chez Napoléon, il y a sous le plus fragile, le plus solide. C'est le paysan perversi.

DRIEU LA ROCHELLE

L'ORDRE est édité par les ÉDITIONS de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimé par la Cie de Publication de la Patrie Limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

## Intéressant pour tous

Berthiville, le 14 mars 1935.

Tout d'abord, je vous suis reconnaissant de penser un peu à tout ce qui peut intéresser vos lecteurs, même ceux qui, sans être des savants, sont des ouvriers très dévoués à la science. Continuez donc, je vous prie, de nous donner le plus souvent possible des articles de vulgarisation scientifique provenant des journaux français, belges et genevois. Ces articles sont très utiles, surtout parce qu'ils sont des modèles précieux de clarté, de précision et de simplicité du langage scientifique français.

J'ai remarqué, depuis quelque temps, l'entrée à l'ORDRE de M. Jules Bazin. C'est une acquisition précieuse...

R. P.

## Dunikowski l'alchimiste

### L'ingénieur polonais a fait de l'or...

L'a-t-il créé ? Il semble plutôt qu'il n'en trouve que là où il y en a, mais qu'il ait inventé un procédé supérieur de rendement. En tout cas, il va demander la revision de son procès.

(De HAVRE-ÉCLAIR)

Dunikowski ! On se souvient de ce nom auquel on accoupla des qualificatifs désagréables lorsque l'ingénieur fut entraîné en justice à Paris par des créanciers qui se croyaient dupés.

Dunikowski a toujours protesté de sa bonne foi et il a vendu tous ses meubles pour continuer ses expériences. Or, on apprend aujourd'hui qu'il a fabriqué de l'or et qu'il a même pu le vendre !

Certes, la journée de dimanche fut radieuse pour l'ingénieur-alchimiste. Il a fabriqué de l'or — ce qu'il fait journellement, paraît-il, depuis quelques semaines — et un expert parisien a reconnu la valeur de son procédé.

C'est dans un modeste appartement de San-Remo que Dunikowski transforme le sable vil en or pur. Il emploie une machine assez compliquée où l'on « bombarde » le minerai avec des rayons inconnus, les rayons « Z ».

Tous les journaux publient de longs articles consacrés aux expériences de Dunikowski, le faiseur d'or, et dans les ruelles pittoresques de San-Remo les badauds commentent avec force gestes et pas mal d'imitation les relations des journalistes italiens.

Cette fois, Dunikowski a fait appel à un expert parisien, M. Bonn, pour vérifier ses travaux.

L'opération s'est accomplie en deux temps. Dimanche matin, Dunikowski a traité 35 grammes de sable venant du Cap-Martin et en a tiré une fine particule d'or, un peu plus grosse qu'une tête d'épingle, une pépite de 25 milligrammes.

M. Bonn constata et, l'après-midi, procéda lui-même à des expériences, avec un matériel qu'il avait apporté et qui ne souffrait aucune fraude.

L'opération dura six heures — pendant lesquelles Dunikowski attendit patiemment en compagnie de son défenseur, Me Jean-Charles Legrand — à la suite de quoi l'expert remit à la presse le communiqué suivant :

« Il a été procédé aujourd'hui à une série d'opérations ayant pour but de vérifier la méthode Dunikowski. Ces opérations ont été faites par moi, M. Dunikowski y assistait sans y prendre part. Ces opérations ont porté sur des sables aurifères apportés par moi et dont la teneur en or était connue. Elles ont été faites avec un matériel et des réactifs apportés par moi sans rien employer appartenant à M. Dunikowski. Ces essais ont permis de constater que le procédé Dunikowski donne un rendement supérieur à celui du procédé d'extraction actuellement en usage. Lesdits essais ont toujours été faits en opérant parallèlement sur un sable soumis aux rayons et sur la même quantité de même sable non soumis aux rayons.

« En ce qui concerne les résultats quantitatifs des essais, ils seront donnés ultérieurement quand les dosages nécessaires auront été faits par moi en employant la méthode très rigoureuse de la coupellation. J'ajoute que j'ai examiné la machine dans tous ses détails, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

« De ces investigations, il résulte : « 1. Qu'aucune fraude n'est possible ; « 2. Que la méthode de laboratoire employée par M. Dunikowski donne un rendement supérieur aux méthodes actuelles. Je puis dire, notamment, qu'une terre traitée sans être soumise aux méthodes Dunikowski a donné des traces imperceptibles d'or, alors que la même quantité de cette terre traitée par la méthode Dunikowski a donné un globeule d'or. »

L'expert a d'ailleurs ajouté que depuis deux ans, M. Dunikowski a pu nourrir ses quatre enfants avec les quelques grammes d'or qu'il a réussi à extraire de la terre des environs. Cet or a été régulièrement acheté par la succursale de la Banque d'Italie et les bijoutiers de San-Remo.

Mais, alors, Dunikowski ne serait pas un fumiste !... Que doit-on retenir des nouvelles expériences de Dunikowski ?

Voici l'opinion de M. F. Cellerier, directeur du laboratoire d'essais du Conservatoire national des Arts et Métiers, telle qu'il l'a exposée à l'un de nos confrères parisiens du soir.

« Je ne connais de cette affaire ce que qu'on en dit les journaux. Ce qui est certain, c'est que, en présence d'un expert, Dunikowski a produit de l'or. Il faut donc admettre que cela est possible.

En matière scientifique, les résultats acquis par l'expérience doivent être incontestés.

— Mais ces résultats, justement, ne sont-ils pas surprenants ?

— Pas du tout ; ils ne me surprennent guère. Que Dunikowski ait trouvé une méthode pour extraire de l'or de minerais qui en contiennent, en plus grande quantité que par les moyens employés actuellement, on peut le croire. Il n'y a là rien que de normal et c'est l'illustration même du progrès.

— Cependant, ne considérait-on pas l'ingénieur polonais comme un fumiste, ce qui lui valut même d'être condamné ?

— Oui, mais aussi bien la question n'est-elle pas posée aujourd'hui de la même façon. Lors du procès, Dunikowski prétendait qu'il pouvait transmuter n'importe quel métal en or. Aujourd'hui, il trouve de l'or où il y en a.

— Variation étonnante...

— ...qui s'explique très bien. Cet ingé-

nieur a trouvé un procédé qu'il n'est pas capable d'expliquer. L'explication scientifique viendra après, lorsque des techniciens auront étudié son affaire.

Quand on nous racontait des histoires fantaisistes et pseudo-scientifiques, nous ne pouvions que dénoncer une fumisterie dangereuse d'un primaire qui aurait eu une teinte de quelques notions scientifiques.

— Il n'en reste pas moins que les expériences de Dunikowski peuvent amener des résultats considérables ?

— Gardons-nous de conclure trop vite. Nous ne connaissons encore aucun chiffre. Il faudrait savoir la proportion d'augmentation de métal obtenu.

D'autre part, rien ne prouve que l'on pourra obtenir des résultats industriels appréciables. Pour que le système « dunikowski » soit intéressant, il faudrait qu'industrialisé, il ne coûtât pas plus cher que les procédés actuellement employés.

Enfin, il faudrait savoir quelles seront les conséquences — en admettant que l'application industrielle soit possible d'une augmentation massive de la production d'or, métal rare.

— Me Jean-Charles Legrand annonce qu'il va demander la revision du procès de son client.

— Je suis convaincu que Dunikowski fut de bonne foi. Je vous répète, on peut lui reprocher d'avoir donné à ses travaux une explication qui ne reposait sur aucune donnée scientifique.

Quand au reste, s'il produit effectivement de l'or maintenant, je suppose que son défenseur a raison de demander la revision du procès.

Attendons donc le rapport de l'expert Bonn et les chiffres qu'il contiendra pour formuler une conclusion objective.

## L'Angleterre offre des livres aux chômeurs

En Angleterre se dessine une campagne ayant pour but d'occuper par de bonnes lectures l'esprit des « sans-travail » durant leurs loisirs forcés, et de chercher ainsi à lutter contre la dépression morale qui s'empare forcément de ceux qui ne savent comment leur temps. C'est là une initiative dont les résultats pourraient être excellents si l'on arrive à des réalisations pratiques. Voyons comment les autorités anglaises envisagent la solution de ce problème.

Grâce à la Worker's Educational Association, nous apprend le TIMES, les autorités locales de certaines villes ont institué des sortes de cours où les lecteurs sérieux, désireux d'être guidés dans le dédale littéraire où ils s'égarèrent, sont instruits et conseillés pour le choix de lectures appropriées aux sujets les intéressants spécialement, qu'il s'agisse de sciences, d'histoire, de géographie, de questions techniques ou d'industries locales. De plus, dans de nombreuses bibliothèques publiques, au cours de soirées appelées *New Book Nights*, les nouveaux livres sont présentés et brièvement commentés.

Vingt mille volumes usagés ont été offerts par 254 donateurs.

## Le troc entre l'Angleterre et l'Allemagne

Les échanges par troc entre les firmes allemandes et celles du Lancashire ont obtenu un succès tel que l'on prévoit un nouveau développement de ce mode de transaction.

Les échanges par troc ont déjà pris des proportions si considérables que les autorités douanières ont dû adopter des mesures spéciales. On signale par ailleurs qu'un groupement de principaux industriels d'outre-Rhin a déjà pris des dispositions pour ouvrir à Londres une Chambre de commerce allemande, dont l'un des principaux buts serait d'aider et de renseigner les commerçants disposés à procéder à des échanges en nature avec le Reich.

L'acier au manganèse, marque « Sorel », d'un alliage spécial, pour mâchoires de concasseurs, revêtement intérieur de malaxeurs d'asphalte, semelles de chemilles pour excavateurs et tracteurs, outillages miniers, etc. est reconnu de qualité supérieure ; il est employé par la majorité des entrepreneurs de pavage. En général, l'industrie minière du Québec fait aussi grand usage de ce matériau.

Aucun Canadien ne doit oublier qu'en achetant des marchandises ou des produits fabriqués par nos manufacturiers il accomplit un devoir social et contribue à l'expansion de nos propres industries. C'est là du patriotisme bien compris.

(r)

## SIR JOHN SIMON

(Du TEMPS)

Parmi les grandes figures politiques d'aujourd'hui en Angleterre, sir John Simon occupe une place de premier rang. En effet, avec M. Walter Runciman, il représente le parti libéral dans le gouvernement d'union nationale, où il détient le portefeuille des Affaires étrangères depuis la formation de ce gouvernement en octobre 1931. Il est un représentant typique de la bonne bourgeoisie libérale anglaise, et la brillante carrière qu'il a illustré au barreau lui a permis, en dehors même de ses succès dans la vie politique, de donner de l'éclat à un nom qui sans lui serait demeuré honorer mais obscur.

Il était fils d'un pasteur de l'Eglise indépendante (Congregational) qui exerça longtemps son ministère dans les comtés du sud-ouest de l'Angleterre et notamment dans le Gloucestershire. Toute cette région abonde en descendants des anciens puritains, toujours libéraux en politique comme en religion. Le jeune John Simon fit de solides études au Fettes College, à Edimbourg, dans l'atmosphère très humaniste et très calviniste de l'intellectuelle Ecosse ; puis, ayant obtenu une de ces nombreuses bourses qui ont été fondées en Angleterre par des particuliers pour les jeunes gens méritants et peu fortunés, il poursuivit sa carrière universitaire au Wadham College à Oxford. Il fut ensuite *fellou* ou agrégé de ce même collège, et il aurait pu sans doute briller dans l'enseignement de cette vieille université s'il n'avait préféré faire des études de droit. Plus d'une autre université a honoré depuis sir John Simon ; aujourd'hui il est non seulement docteur en droit commun d'Oxford, mais encore il a le diplôme honoraire équivalent des universités d'Edimbourg, de Cambridge, de Manchester, de Leeds, de McGill (Montréal), de Toronto, et de l'université Columbia (New-York).

Après avoir terminé ses études de droit comme boursier à Londres, le fils du révérend Edwin Simon se trouva, au début du vingtième siècle, installé comme avocat dans le quartier des *Law Courts*. Il avait été admis au barreau en 1899 et s'était marié la même année. Il lui naquit un fils et deux filles, et l'avenir paraissait assuré, car le talent du jeune avocat lui rapportait déjà un nombre de causes, de plus en plus fructueuses. Malheureusement, sa femme mourut en 1902, et le jeune homme de 29 ans se trouva chargé de trois enfants en bas âge. Quinze ans plus tard, sir John Simon se remaria avec celle qui est aujourd'hui lady Simon, d'origine irlandaise, et qui est bien connue par ses efforts pour faire abolir l'esclavage dans les nombreux pays où il existe encore. Lady Simon a écrit un livre sur l'esclavage en 1929, et a été honorée par le roi, en 1933, du titre de « dame de l'Empire britannique ».

Lors de la grande victoire libérale aux élections de 1906, John Simon se trouva parmi les élus du parti de Campbell-Bannerman et d'Asquith. Il entra dans la carrière politique comme député de la circonscription de Walthamstow, au nord-est de Londres, qu'il continua de représenter jusqu'en 1918. Déjà connu comme avocat du gouvernement anglais dans l'arbitrage sur les frontières de l'Alaska (1903), l'éminent juriste fut chargé, par la suite, d'enquêtes juridiques impor-

tautes, sur les frontières du Labrador, sur les droits du commerce dans la rue, sur les attributions des juges de paix, et, après la guerre, sur les universités d'Oxford et de Cambridge, sur la réforme constitutionnelle de l'Inde (1927-1930), enfin, en 1931, sur l'effroyable désastre du dirigeable R-101. Il était tout désigné, dans le grand gouvernement libéral de M. Asquith (1906-1916), pour remplir les postes juridiques, et il fut successivement *solicitor-general* (1910-1913) et *attorney-general*, avec droit de siéger dans le cabinet (1913-1915). Lorsque M. Asquith remania son ministère au printemps de 1915, il promut sir John Simon (il avait la dignité de chevalier depuis 1910) à la direction du département de l'Intérieur. Il occupait ce ministère en 1916, lorsque M. Lloyd George renversa M. Asquith et institua un autre gouvernement d'union nationale, dirigé par lui-même. Sir John Simon, comme M. Walter Runciman et nombre d'autres libéraux fidèles à M. Asquith, passa dans l'opposition. Agé de 44 ans, il obtint un brevet de commandant dans l'aviation britannique et servit en France pendant les deux dernières années de la guerre.

Les conditions dans lesquelles eurent lieu les « élections khaki » de décembre 1918 furent naturellement défavorables à ceux qui n'étaient pas du parti de M. Lloyd George ; si Simon et Runciman furent battus dans leurs circonscriptions à ce moment-là, il en fut de même du vétérain Asquith à Paisley, en Ecosse, et quelques années plus tard, après un second échec, le roi marqua son estime à l'ancien premier ministre libéral en l'élevant à la pairie, comme lord Oxford et Asquith. La fortune des collègues plus jeunes de M. Asquith ne tarda pas à se relever : sir John Simon, pour sa part, trouva en 1922 une nouvelle circonscription à Speen Valley, dans le Yorkshire, qu'il représente encore aujourd'hui à Westminster. L'estime où il était tenu même par les chefs des autres partis, à cause de sa très grande réputation juridique, se manifesta lorsque le premier ministre conservateur Baldwin lui confia en 1927 la grande enquête, qui devait durer trois ans, sur la réforme constitutionnelle de l'Inde, prévue dès la première Constitution de l'Inde de 1919. En outre, il fut lu et entendu avec respect par toute la nation britannique, d'abord dans ses *Trois discours sur la grève générale* (1926), ensuite dans ses *Deux discours radiodiffusés sur l'Inde* (1930). Lorsque, dans la grande crise de 1931, tout l'avenir politique de l'Angleterre se trouva en jeu, après un premier ministère intérimaire d'union nationale, où lord Reading fut chargé du Foreign Office, on vit se former le cabinet actuel, où le portefeuille des Affaires étrangères est confié, depuis trois ans et demi, au grand juriste qui il y a trente ans est entré dans l'arène politique.

La situation présente de l'Europe, les questions urgentes qui se posent pour la consolidation de la paix et la meilleure entente des peuples, se trouveront bien, croyons-nous, de la présence d'un tel homme à la direction du ministère britannique des Affaires étrangères.

Robert L. CRU



135 FLACON DE 13 ONCES

250 25 ONCES

# Robbie Burns

## FAMEUX VIEUX WHISKY

Embouteillé et mélangé sous la surveillance directe des propriétaires, R. H. Thomson & Co., Limited, Leith, Ecosse, par Distillers Corporation, Limited, Montréal.

ANNIVERSAIRE

UN HOMMAGE À BACH

Il est des anniversaires qui n'intéressent qu'un groupe plus ou moins restreint de personnes. Nous avons célébré l'anniversaire d'un quatrièmes centenaire qui laissait bien indifférents l'Allemagne et le Thibet. Mais il en est d'autres auxquels aucun pays ne saurait, sans déchoir un peu, rester indifférent. Les deux cent cinquantièmes anniversaires de la naissance du grand, de l'unique Jean-Sébastien Bach ne doit passer inaperçu dans aucun pays civilisé. Cet anniversaire a cependant risqué de passer inaperçu dans le Canada français. Aucune manifestation publique en l'honneur du père de la musique dont un grand musicien français a indiqué le rang par ce calendrier significatif: «Notre saint Père le Bach»... Aucune manifestation même intime dont on ait entendu parler. Aucun article de journal. Il est encore temps de se reprendre, car de tels anniversaires ne doivent pas nécessairement se célébrer le jour même où ils tombent.

Le jour précis du deux cent cinquantièmes anniversaire de Bach, c'était hier. Dans beaucoup de pays européens et même américains il a dû y avoir de nombreux concerts consacrés à Bach. A la radio on a dû entendre de sa musique à s'en lasser dans certaines régions. Chez nous rien ou presque.

Je dis «presque» car il y eut tout de même quelque chose. En effet, de dix heures à onze heures de l'avant-midi, le poste radiophonique de la PATRIE nous fit entendre quelques œuvres de Bach enregistrées sur disques et interprétées par des artistes de première grandeur. A part cela je ne sache pas qu'aucun de nos autres postes nous aient fait entendre quelque chose de Bach soit par quelqu'un de nos musiciens, soit en relayant le concert d'un poste étranger, soit en mettant simplement un disque sur un phonographe.

Il y a longtemps que je veux parler des concerts de disques que le poste de la PATRIE nous donne tous les matins. L'occasion est belle. Profitons-en.

A cette heure-là (dix heures du matin), ce poste est évidemment moins favorisé que ses concurrents par la réclame commerciale. C'est tant mieux pour les auditeurs. Alors son ses directeurs doivent sans doute, je ne dirai pas tuer le temps, mais «couvrir» leur temps comme les chefs d'information de certains journaux doivent «couvrir» leur espace. On fait donc tourner des disques. Pendant deux ou trois heures chaque matin on vous donnera par séries d'une demi-heure chacune, des extraits d'opéras interprétés par de grands artistes, des airs d'opérettes connues, des chansons françaises, des valses viennoises, des chansons popularisées par le film français ou américains, etc. Et tous les jours, à dix heures, à une demi-heure de ceci ou de cela, succèdent trois-quarts d'heure de musique symphonique ou de musique instrumentale choisie dans un répertoire voisin de celui de la musique symphonique (sonates pour un ou plusieurs instruments, groupes d'œuvres d'un même caractère, comme les *Etudes*, les *Ballades*, de Chopin ou d'un autre, etc.). Tout cela est fort bien et le seul regret c'est que cela soit donné à une heure où peu de gens ont le loisir d'écouter. Pour ma part, ayant mes heures de loisir plutôt au commencement de la journée qu'à la fin, j'écoute souvent avec plaisir ces émissions du poste C.H.L.P.

Au regret que l'heure ne convienne qu'à un petit nombre d'auditeurs, s'ajoute celui que, cette émission nous venant d'un poste canadien-français, tout ce qui est paroles à ce moment cesse de se faire entendre en français. Croit-on à C.H.L.P. que cette émission n'intéresse que les auditeurs anglophones? Ainsi cette émission consacrée à Bach avait été précédée d'une demi-heure de jazz qu'on n'avait pas oublié d'annoncer en français. Mais voici qu'à dix heures la même voix ne dit qu'un mot en français pour rappeler la mémoire de Bach et nous adresse en anglais un long boniment sur Bach, son œuvre, son importance et ajoute quelques commentaires sur les œuvres particulières qu'on allait entendre. Depuis que j'écoute plus ou moins régulièrement et plus ou moins distraitemment cette émission, j'ai l'impression très nette que les commentaires qu'on fait obligamment mais sommairement sur les grandes œuvres symphoniques sont des boniments tout cuits empruntés aux postes américains et dont une bonne moitié est inutile et enfantine, comme cette mention des mouvements qui amusait tant Egon Petri: «The first movement is «marked» allegro; the second movement is «marked» andante, the third movement is «marked» a poco allarghetto ma non troppo e con espressione» etc.

Ce qui me confirme dans mon impression que ces commentaires, généralement *marqués*, c'est le cas de le dire, au coin de la banalité, sont pris tout faits dans quelque dictionnaire, encyclopédie ou catalogue, c'est que celui qui les lit ne peut rien ajouter de son crû — c'est du reste plus prudent — et il a manqué une belle occasion hier matin: sous je ne sais quelle inspiration, il avait dédié conjointement l'émission de musique de Bach au grand compositeur et à l'un de ses grands interprètes contemporains disparus depuis peu, l'organiste Lynnwood Farnam. Or bien que Farnam ait fait la plus grande partie de sa carrière aux Etats-Unis et que sa réputation fut mondiale, il était d'origine canadienne et ne s'en est jamais caché. Quelle belle occasion d'ajouter ce détail au boniment que l'annonceur de C.H.L.P. vint lire au microphone hier matin! Mais se doutait-il seulement de cela? De plus si l'annonceur a raison de ne pas se risquer à traduire en français un texte qui lui est fourni en anglais, pourquoi le poste ou la maison canadienne-française qui fournit une partie sinon la totalité des disques et se fait de la réclame avec cette émission ne fait-elle pas traduire et adapter ces commentaires par quelqu'un de compétent, qui connaisse la langue française et le vocabulaire de la musique?

Revenons à Bach. Comme la PATRIE de la veille avait annoncé cette émission d'anniversaire (qui dura une heure au lieu de trois-quarts d'heure), à dix heures j'étais aux écoutes. Quelques minutes de jazz, les lettres d'appel, puis... sans annonce, les premières mesures du *Prélude et fugue en Ré mineur*. Hélas! après quelques mesures, le volume du son diminuait pour ne plus servir que de décor sonore au boniment de l'annonceur, faisant servir cette grande œuvre à l'usage des chansons-thèmes des émissions quotidiennes, invention ridicule qui nous empêche de comprendre quoi que ce soit des paroles comme de la musique. C'est tout ce que nous devions entendre du *Prélude et fugue*, c'est-à-dire quelques mesures du *Prélude* et rien de la *Fugue*. Puis, magistralement interprétés par l'Orchestre symphonique de Philadelphie sous la direction de M. Stokowski, les adaptations orchestrales faites par M. Stokowski lui-même d'œuvres écrites originellement pour l'orgue ou le piano: une *Chaconne*, une *Sarabande* (de la *Troisième suite anglaise*), un *Choral* et un *Adagio en do mineur*. Pour terminer, les trois mouvements du *Concerto en ré mineur* pour deux violons, interprétés par Yehudi Menuhin et Georges Enesco, accompagnés par l'Orchestre symphonique de Paris sous la direction

de Pierre Monteux. Comme programme c'était assez bien choisi bien qu'on eût pu faire mieux, et sur l'interprétation il n'y avait rien à redire. Mais cela se termina de la même façon, par un boniment fait en anglais sur une musique tamisée et mourante. Entre les œuvres, annoncées en anglais. Un mot de français au début et un mot de français à la fin et même de cela je ne suis pas tout à fait sûr. Et cela nous venait d'un poste qui se proclame canadien-français et qui est la propriété d'un journal français!

Consolons-nous, cet hommage à Bach étant le seul que nous ayons eu le jour de son deux cent cinquantièmes anniversaire. Pourquoi, par exemple, l'Orchestre des Concerts symphoniques ne mettrait-il pas une ou deux œuvres de Bach à son prochain concert, s'il en est encore temps?

P.-S. — Quelqu'un me signale que le nom de M. Eugène Chartier n'apparaît pas dans le compte rendu du dernier concert symphonique, paru hier. Je ne sais par quelle distraction son nom ne s'est pas présenté sous ma plume quand il obsédait ma pensée au point que je craignais de le répéter trop souvent. Tout le monde sait que c'est à M. Chartier que revient la plus large part des mérites dans le quatrièmes succès remporté par les Concerts symphoniques de Montréal. — G. L.

Luc DURTAÏN : *Yagouta aux cavaliers*. Roman. Un volume in-18 Jésus: 12 francs. A Paris, chez Flammarion (26, rue Racine). Dans *Yagouta aux cavaliers*, l'auteur de *Frank et Marjorie* donne à nouveau un aperçu de la faculté qui lui fait pénétrer le génie des autres races, fussent-elles les plus fermées à l'Européen. Quelle vie, en effet, plus hermétique pour nous que celle de la femme arabe? Partant d'un fait-divers qui défraya naguère les journaux en Afrique du

Nord, et de documents indigènes, ce roman est d'une entière véracité. Durtaïn y met en scène une jeune «chanteuse de l'étoile», d'abord innocente, mais qui, livrée à un bestial et lamentable mari, se fait perdue, éfrénée, puis terrible jusqu'au crime. Ses ruses conjugales, qui reculent les limites de la malice, ses hardesses, insolites même en tente bédouine, sa descente aux bas-fonds des cités, la passion qui, par delà le beau Jaloult et Moktar, lui fait poursuivre tel mystérieux cavalier, nous entraînent à travers maints horizons parmi des mœurs magiques, mystiques ou sensuelles.

A la fois poignante étude d'un cœur sauvage et vigoureuse évocation de l'Islam, un tel récit prend place éminente entre ces «Conquêtes du monde» que, de livre en livre, élargit pour nous Luc Durtaïn. Le public retrouvera avec émotion, dans *Yagouta aux cavaliers* cette chaleur d'humanité qui rayonne de tout livre signé de l'auteur du célèbre *Captain O. K.*

Martial PIÉCHAUD : *La Romance à l'étoile*. Roman. Un volume in-16 relié sous chemise illustrée: 3 fr. 50. A Paris, chez Plon (8, rue Garancière). En lisant cette fiévreuse confession d'un adolescent héritier d'un grand nom, on pense aux pages des *Mémoires d'outre-tombe* où Chateaubriand dépeint sa jeunesse triste, ses précoces aspirations; et l'apparition de Juliette, haïe par les siens parce qu'elle personnifie une mésalliance impardonnable, rappelle en plus d'un point le délicieux et orageux souvenir de Lucile. C'est en effet cette jeune parente énigmatique et chérie un peu à la façon de la sœur de René, qui sauve le dernier des Sainfeuil, enfant trop romanesque, de l'effroyable crise morale où l'ont plongé une éducation fautive, une discipline de fer, et la lente découverte d'un drame de famille dont la sinistre légende court le pays comme rôté le vent sur les bruyères de Combourg. De loin Juliette veille sur lui, berce ses rêves indécis et ses souffrances vagues, au son d'une musique

L'«Action Catholique» pornographe?

L'ACTION CATHOLIQUE fit, au temps jadis, tout un esclandre à cause de quelques malheureux plâtres qui, au dire de ses pudiques censeurs, risquaient d'offenser les regards des élèves de l'École des Beaux-Arts. Et maintenant, que peut-on voir avec horreur dans une réclame publiée par ce «bon» organe? Une petite femme uniquement vêtue d'un bracelet, d'une courte gainé, et d'un soutien-gorge (en iroquois: brassière) au contenu provocant. Cette gentie Vénus est si affriolante que, malgré la nécessité de la démonstration, nous n'osions la faire voir à nos lecteurs, de crainte de les induire, par ces temps de pénitence, en pensées folâtres.

Mais, après avoir longuement réfléchi, nous nous ravisons et reproduisons,



DÉMONSTRATION DE CORSETS

Commencée ce matin, cette démonstration s'annonce pour être un grand succès.

Mademoiselle B... — déléguée spécialement par la maison fabriquant ces corsets — est en charge de la démonstration, et elle se fera un plaisir de vous montrer les styles très nouveaux dans cette ligne, ainsi que vous fournir tous les renseignements désirés.

La réputation des corsets N... n'est plus à faire. Si vous désirez le confort, une tournure élégante, portez un corset N...

(De l'ACTION CATHOLIQUE du 18 mars 1935, p. 5)

pour l'édification de nos amis, cette accorte jeune personne qui ne cache pas grand-chose de ses charmes évocateurs. Honni soit qui mal y pense. Quant à vous, lecteurs pudibonds de la sainte feuille de la rue Sainte-Anne, volez-vous de nouveau la face!

Le Bactériophage à la fois scandalisé et émoustillé.

Livres nouveaux

Luc DURTAÏN : *Yagouta aux cavaliers*. Roman. Un volume in-18 Jésus: 12 francs. A Paris, chez Flammarion (26, rue Racine).

Dans *Yagouta aux cavaliers*, l'auteur de *Frank et Marjorie* donne à nouveau un aperçu de la faculté qui lui fait pénétrer le génie des autres races, fussent-elles les plus fermées à l'Européen. Quelle vie, en effet, plus hermétique pour nous que celle de la femme arabe? Partant d'un fait-divers qui défraya naguère les journaux en Afrique du

Nord, et de documents indigènes, ce roman est d'une entière véracité. Durtaïn y met en scène une jeune «chanteuse de l'étoile», d'abord innocente, mais qui, livrée à un bestial et lamentable mari, se fait perdue, éfrénée, puis terrible jusqu'au crime. Ses ruses conjugales, qui reculent les limites de la malice, ses hardesses, insolites même en tente bédouine, sa descente aux bas-fonds des cités, la passion qui, par delà le beau Jaloult et Moktar, lui fait poursuivre tel mystérieux cavalier, nous entraînent à travers maints horizons parmi des mœurs magiques, mystiques ou sensuelles.

A la fois poignante étude d'un cœur sauvage et vigoureuse évocation de l'Islam, un tel récit prend place éminente entre ces «Conquêtes du monde» que, de livre en livre, élargit pour nous Luc Durtaïn. Le public retrouvera avec émotion, dans *Yagouta aux cavaliers* cette chaleur d'humanité qui rayonne de tout livre signé de l'auteur du célèbre *Captain O. K.*

Martial PIÉCHAUD : *La Romance à l'étoile*. Roman. Un volume in-16 relié sous chemise illustrée: 3 fr. 50. A Paris, chez Plon (8, rue Garancière). En lisant cette fiévreuse confession d'un adolescent héritier d'un grand nom, on pense aux pages des *Mémoires d'outre-tombe* où Chateaubriand dépeint sa jeunesse triste, ses précoces aspirations; et l'apparition de Juliette, haïe par les siens parce qu'elle personnifie une mésalliance impardonnable, rappelle en plus d'un point le délicieux et orageux souvenir de Lucile. C'est en effet cette jeune parente énigmatique et chérie un peu à la façon de la sœur de René, qui sauve le dernier des Sainfeuil, enfant trop romanesque, de l'effroyable crise morale où l'ont plongé une éducation fautive, une discipline de fer, et la lente découverte d'un drame de famille dont la sinistre légende court le pays comme rôté le vent sur les bruyères de Combourg. De loin Juliette veille sur lui, berce ses rêves indécis et ses souffrances vagues, au son d'une musique

Victor Bourgeault, architecte (1809-1888)

Causerie irradiée du poste C R C M, le 19 mars, dans la série de la «Petite Histoire», dirigée par M. Robert Choquette.

LES ARCHITECTES n'occupent guère de place dans l'histoire avec un grand H, je félicite et je remercie M. Robert Choquette de leur en accorder une dans la Petite Histoire.

Car si l'histoire nous renseigne assez généralement sur les moindres habitudes et parfois les moindres caprices des politiques, des guerriers, des sculpteurs, des peintres, des écrivains, des ouvriers, des paysans, des seigneurs, bref à peu près tout le monde, elle se préoccupe beaucoup moins de nous révéler les architectes. Peut-être en a-t-elle assez de l'architecture, impossible à éviter. Ecrasée, l'histoire se contente, quand par hasard elle retrouve le nom d'un architecte, de le citer. Auteur de ceci ou de cela. Il a dirigé telles constructions, établi tels plans, réglé tels comptes. Mais comment agissait-il? Comment procédait-il? Quel était son caractère?

L'histoire n'est pas loquace. Ainsi les architectes du passé nous apparaissent-ils souvent comme des êtres plus ou moins immatériels. Phidias, le magnifique statuaire du Parthénon, Périclès, l'intelligent politique, sont pour nous des êtres bien vivants. Mais que nous disent les noms de Gallierats et d'Letinns, les merveilleux architectes de la merveille d'Athènes? Des noms! C'est tout ce que l'histoire nous apprend

d'eux. De même nous ne savons que le nom de l'architecte de la cathédrale d'Amiens, autre merveille incomparable. C'est Robert de Luzarchès? Et puis après? Rien.

Aussi ne faut-il pas s'étonner s'il est nécessaire d'interroger la tradition orale pour tenter de faire revivre, ne fût-ce qu'une dizaine de minutes, un architecte canadien, le curieux architecte de la cathédrale de Montréal: Victor Bourgeault.

Les architectes, disait un de mes vieux professeurs, sont essentiellement des hommes qui ont des marottes. Il y en a qui collectionnent des pipes de plâtre, d'autres des cannes. Il y en a qui se passionnent pour les fleurs, les champignons, la musique ou les mathématiques; d'autres qui font des vers. Cela les console de cet échec constant que leur réserve la pratique de leur art.

Victor Bourgeault fut un architecte remarquable. Il avait une marotte, évidemment. Sa marotte, c'était son chapeau. Le chapeau du père Bourgeault, c'est toute une légende. C'était un haut-de-forme gris à la mode de 1840. Quand Bourgeault mourut, en 1888, tous étaient convaincus que son chapeau avait alors au moins 43 ans. Ce n'est pas pure fantaisie d'en parler, car il «typifie» notre homme. Comme lui, il védit avec le temps. Comme lui, il était sou-

vent à rebrousse-poil. Le vieux Bourgeault brossait son haut-de-forme à l'envers pour qu'il ne parût pas neuf. L'aspect trop neuf d'un édifice ne plaît guère à l'architecte, et Bourgeault considérait son œuvre-chef comme une œuvre d'architecture, sans doute. Beau temps ou mauvais temps, il gardait toujours son haut-de-forme gris. En réception, chez le client ou sur un chantier, Victor Bourgeault entendait demeurer le même. C'était un signe d'indépendance, ce chapeau gris chourrué. Et la qualité dominante du vieil architecte fut d'être un homme sincère et indépendant.

Victor Bourgeault naquit à Lavaltrie en 1809, au temps où la maîtrise d'art de Quévillon florissait à Saint-Vincent-de-Paul. La même année, suivant M. Vaillancourt, «la fabrique de Notre-Dame de Montréal» confiait à ce Quévillon «l'embellissement de son église». Soixante ans plus tard, ce sera Bourgeault qui travaillera pour Notre-Dame. A la mort de Quévillon, Bourgeault avait 14 ans. Comme il fut d'abord menuisier, on peut croire qu'il connut l'enseignement du maître des Ecoles. En profita-t-il directement? Son nom n'apparaît pas sur la liste d'élèves publiée par M. Vaillancourt. Il dut tout de même en profiter de quelque façon. Car à Lavaltrie on connaissait très bien Joseph Pepin, élève favori de Quévillon, qui, là même, avait épousé Charlotte Stubinger en 1803. D'ailleurs, Quévillon et ses élèves avaient décoré l'église de cette ville.

Au début de sa carrière Bourgeault subit donc l'influence de cette tradition française du XVIIe siècle qui se continuait chez nous. Menuisier, d'abord il œuvra pour ces églises dont le charme vieillot nous touche encore aujourd'hui.

Il s'imprégna littéralement de l'esprit de ces architectures fondées sur Vignola. Ce fut d'arrache-pied qu'il progressa constamment et qu'il s'instruisit. Des ouvrages d'architecture, fort rares à cette époque, il sut en dénicher un peu partout. Presque infatigable, acharné à connaître, il s'étudiait en rabotant ses planches. La sculpture aussi le tenta. Il la pratiqua. Mais particulièrement il arriva à dessiner. Et cela l'aidait beaucoup en son métier de menuisier. Ainsi, exécutant çà et là quelques travaux, des autels, des meubles, le contact avec l'architecture lui révéla son véritable talent et il devint architecte.

Jamais cependant il ne cessa d'être menuisier. Nous le verrons dans ses travaux. Ses premières œuvres sont de la même veine que toutes celles du début du XIXe siècle chez nous. Elles ont même allure: maçonneries de grosses pierres, charpentes de bois, naïves, françaises quand même, datant des Louis, un peu pomponnées.

Mais en 1824, alors que Bourgeault n'était qu'apprenti menuisier, commençait la construction de la nouvelle église Notre-Dame de Montréal, suivant les plans et sous la direction de James O'Donnell, architecte irlandais venu de New-York. L'importation des architectes était déjà à la mode. Cet édifice d'architecture gothique un peu rêché et très anglaise était partiellement terminé en 1829, alors que le jeune Victor Bourgeault n'avait que 20 ans. A cet âge on s'emballe. Et Bourgeault s'enthousiasma pour cette nouveauté. C'était alors presque du modernisme que de rompre ainsi avec les arts classiques, grecs et romains, comme disaient les constructeurs du temps. (En France même, l'engouement pour l'architecture du moyen âge ne devait naître que plus

Le défilé des Patric...iens

ILS ETAIENT mille et mille à la prestance admirable, au visage racé, aux vêtements élégants, aux harmonieuses fanfares, qui défilaient dans les rues de la métropole d'Iroquoisie. Car c'était le jour de la fête d'un spint bien connu qui n'eût qu'un tort, celui de ne pas avoir étendu davantage sa protection sur le peuple qui l'avait pour patron. Mais ce léger tort est oublié et n'a du reste aucune importance, puisque «les persécutions historiques» que subit le peuple en question ont eu pour effet de «renforcer le sentiment national des victimes». On pourrait même dire qu'il lui a été profitable, ce qui démontre bien que les desseins de la Providence sont insondables.

Ils défilèrent donc en colonnes de masse, ces milliers de patric...iens et de patric...iennes, le vêtement fleuri, le visage épanoui, et les yeux plus rêveurs que jamais. Une bonne partie de la population de la métropole iroquoise se donna rendez-vous sur le passage du défilé et put admirer la prestance des cavaliers en chapeaux haut-de-forme et le pas décidé de ceux qui les suivaient à pied. Le Huron les suivit du regard, car bien qu'il ne soit pas un fervent amateur de défilés, militaires ou civils, il trouve quelque chose d'indéfinissable dans cette foi en un meilleur avenir. Puis, selon l'usage, il s'en alla se rafraîchir dans un club élégant, sis dans un confortable hôtel de la métropole.

Il n'éprouva aucune surprise de voir que ledit club était littéralement pris d'assaut par les patric...iens et les patric...iennes qui avaient pris part ou applaudi au défilé, que l'on nomme «parade» en iroquois moderne. Le Huron s'installa confortablement dans un fauteuil de cuir rouge, rouge comme le crâne d'une Face-Pâle fraîchement scalpée, il ordonna la classique eau-de-fût, mais insista pour avoir de l'irish whiskey au lieu du traditionnel «scotch», puisqu'il avait l'intention lui aussi de fêter le saint à sa manière. Puis il se mit à faire des études patientes de physionomie, car les sujets ne manquaient pas.

Inutile de dire les conclusions auxquelles arriva le Huron, impavide et bien lesté «d'irish». Le benoit guerrier, se sentait l'âme sensible, et, pour une fois au moins dans son existence, il admirait des exemples indiscutables de tempérance, si difficile à observer après un défilé patriotique et indiscutablement «racial». Il admira même le calme des gens qui l'entouraient, la gracilité des femmes, le doux parler sentant un peu son gaélique, la simplicité et le bon goût des toilettes. Il admira aussi quelques chevilles supérieurement bien fichues. Puis, fatigué de rester assis, le Huron s'en alla se délasser les jambes et donner un coup de poigne à sa chevelure flottante, mais blonde comme les mains bien mârs.

Vous apprendrez, ô lecteurs avertis et intelligents, que l'on pourrait écrire tout un poème, pardon, tout un livre, sur les rencontres bizarres, fécondes, extraordinaires, dramatiques ou autres, que l'on peut faire dans un grand hôtel. On a même fort bien réussi à rendre au cinéma cette vie intérieure et un peu mystérieuse d'un grand caravansérail. C'est pourquoi, puisque tout peut se produire dans un grand hôtel, même

enchanteresse. La vie va devenir meilleure à ce cœur consolé... Mais pourquoi et comment, tout à coup, comme dans les contes dangereusement trop beaux, la fee mélodieuse disparaît-elle? Où s'est-elle envolée?... Avec le jeune de Sainfeuil cherchez-la. Allez à Paris avec lui. Un soir entrez à l'Opéra; vivez à son côté cette soirée où il entend de nouveau chanter la *Romance à l'étoile* de Tannhäuser... Et vous saurez enfin le secret du cœur, de la destinée de son pur et ardent chevalier.

Jules AURIC

des choses honnêtes, il arriva au Huron de tomber sur un drôle de pistolet, qui venait de fêter, lui aussi à sa manière, le bon saint Patrice. Depuis longtemps endormi dans la paix du Seigneur. Le Huron venait de mettre un peu d'ordre dans ses cheveux soyeux quand un homme jeune, au teint fleuri et à la boutonnière de même, s'approcha de lui en faisant certains gestes qui intriguèrent fort le Huron. Le patric...ien en question semblait fort gai et passait avec un plaisir visible sa main droite sur cette partie de son individu, située également à droite et un peu audessous du rein. Le Huron crut un moment que le jeune patric...ien était tombé et se massait ses chairs ardentes, mais curieuses. Erreur. Il ne s'agissait pas de cela. Un instant, le Huron eut des craintes pour sa vertu. Erreur encore. Il s'agissait de tout autre chose. Le jeune homme, un peu bavouillant, mais plein de bonnes intentions (heureusement!) s'approcha encore davantage du Huron et s'agrippa au revers de son habit. Alors, il brandit une bouteille que recueillait le fond de son vêtement et supplia le Huron de lui faire l'honneur de boire un coup à la santé du pays des Gaëls. Le Huron regarda la bouteille: c'était un flacon d'eau de Cologne déjà à demi ingurgité. Et très dignement, le Huron refusa de s'associer à des libations odorantes, mais certainement désastreuses pour l'estomac. Le patric...ien en pleura presque et s'en fut se réfugier dans les bras du cirque de chaussures de l'hôtel.

Le Huron ne saurait traduire par écrit le côté comique de la scène. Mais il reste persuadé que malgré toute sa bonne volonté jamais l'Irish ne bnttra le Scotch.

Au temps jadis, en effet, le Huron habitait une maison appartenant à un Mac quelconque. Ce Mac avait une femme qui clapota du cancer, ce qui fit verser des larmes à son digne époux. Pour noyer son chagrin, celui-ci acheta une bonne bouteille et pénétra un beau matin, aux petites heures, dans la chambre du Huron à qui il fit boire de force une large rasade bien tassée.

Puis, ouvrant un paquet qu'il tenait sous le bras, il découvrit une urne funéraire. Alors poussant un cri sauvage encore qu'adouci par les sanglots, un cri ressemblant à celui des guerriers piétes en délire, il plongea ses deux mains dans l'urne et couvrit des cendres de son épouse les épaules et le crâne du Huron qui pleura de rire, le nez dans son whiskey. Alors le Scotch se retira après avoir poussé un autre grand cri et le Huron s'abattit sur son lit, secoué par un accès d'hilarité qui lui démonta la rate.

Puis, épuisé, il s'endormit au milieu des cendres arrosées de whiskey et réva longuement sur les beautés de l'abstinence, telle que les ermites la pratiquaient dans le bon vieux temps...

Le HURON

Un temple païen converti en église

La population du village de San-Kiang-Kéo, dans la province du Houpeï (Chine), a décidé d'abandonner aux missionnaires son fameux «Temple des quatre souverains» pour en faire une église dédiée au Christ-Roi. Le geste des habitants ne s'expliquerait pas sans un mouvement qui se dessine depuis des années dans le pays en faveur de la religion catholique. Il y a deux ans, dans toute la région alentour, les chrétiens n'étaient qu'une dizaine. Aujourd'hui, plus de 2000 catéchumènes, assure-t-on, se préparent à recevoir le baptême. San-Kiang-Kéo dépend du vicariat apostolique de Wuchang, à la charge des franciscains de la province de Cincinnati (Etats-Unis).

nissant, et révèle en même temps une rare souplesse chez l'artiste. La nouveauté n'y existe que dans la forme pointue des baies et le petit clocher à jour, fort bien campé sur le toit, finement terminé par une petite flèche flanquée de quatre pinacles, très pointus aussi. Ce n'est pas un chef-d'œuvre, certes! Mais c'est un point de transition, une modulation dans l'art chez nous, un mariage assorti de ces architectures qu'on aurait cru s'opposer. Bourgeault était capable de concilier des contraires.

Tout autre est l'église Saint-Pierre. Sans contredit, voici la meilleure œuvre de Bourgeault, du moins pour l'extérieur. La façade, rue de la Visitation, est remarquable. Tout d'un jet, et d'une fière élégance, la tour se silhouette heureusement dans le ciel montréalais, et la flèche s'élanche comme une fusée joyeuse et saine. L'intérieur a beaucoup de verve. La voûte est peut-être un peu basse, mais quelle allure à le sanctuaire! Quelle audace, cette abside percée de grandes fenêtres sur tout le pourtour! On peut trouver que c'est comme de l'énorme menuiserie en pierre, qu'il y a un peu trop de finesse dans la mouluration. Mais c'est de l'art français, c'est du bel art. Surtout ce n'est la copie de rien. En notre pays où copier est presque obligatoire pour faire admettre une œuvre, voilà qui n'est pas un mince éloge. Bourgeault, lorsqu'il conçut et fit ériger l'église Saint-Pierre, et principalement sa tour et sa flèche, nous a enrichis d'une beauté nouvelle. Elle fait comprendre qu'un art canadien serait né si tous les Bourgeault avaient eu quelque liberté.

Emile VENNE

SUITE ET FIN DEMAIN